



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

8^e séance plénière

Mardi 23 septembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République du Paraguay.

M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Paraguay, S. E. M. Juan Carlos Wasmosy, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Wasmosy (*interprétation de l'espagnol*) : Je suis particulièrement honoré de prendre la parole à cette Assemblée, en ma qualité de Président de la République du Paraguay, et je saisis cette occasion pour exprimer mes chaleureux remerciements au Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko. De même, je tiens à souligner l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Razali Ismail, qui a si efficacement dirigé les travaux de la précédente session. Je tiens également à exprimer mes meilleurs

vœux à M. Kofi Annan, étant donné les hautes responsabilités qu'il assume dans l'exercice de ses fonctions, en tant que Secrétaire général de cette Organisation.

L'ONU a toujours constitué pour le peuple paraguayen, qui a mené une longue lutte pour conquérir et consolider ses institutions démocratiques, l'instance universelle garantissant un libre débat d'idées et la participation des peuples du monde aux questions vitales qui touchent son développement, l'équité, le maintien de la paix et la préservation de l'environnement, sans exclusion ni discrimination.

C'est en fonction de l'importance essentielle que mon pays attribue à cette instance qu'il reconnaît la nécessité inéluctable d'appuyer la réforme institutionnelle de l'Organisation, par le biais du renforcement de l'Assemblée générale, et de la démocratisation du Conseil de sécurité qui compterait un plus grand nombre de membres permanents et de membres non permanents, afin que cette institution soit en mesure de relever de façon adéquate les nouveaux défis qu'affronte la communauté internationale.

Au cours du mois d'août dernier, j'ai eu l'honneur de présider le onzième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politiques — le Groupe de Rio — qui s'est tenu les 23 et 24 août à Asunción, auquel participaient l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, la Colombie, le Chili, l'Équateur, le Mexique, le Guyana, le Honduras, le Pérou, le Panama, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. À cette

occasion, une déclaration relative au renforcement des Nations Unies et de la réforme du Conseil de sécurité a été adoptée, mettant l'accent sur les règles et principes que je vais énoncer.

La Déclaration d'Asunción appuie tout d'abord pleinement le multilatéralisme, l'égalité souveraine des États et le respect inébranlable de l'ordre juridique.

Deuxièmement, elle exprime l'appui à l'initiative du Secrétaire général visant à proposer un vaste programme de réformes, présenté le 16 juillet dernier, en particulier pour ce qui est des réformes ayant pour but de renforcer l'efficacité du Secrétariat et de mettre l'accent sur les activités de promotion du développement économique et social.

Troisièmement, la Déclaration souligne l'importance du processus d'élargissement et de réforme du Conseil de sécurité qui est suivi pour rectifier les déséquilibres existant dans sa composition actuelle, améliorer les mécanismes de prise de décisions, et conférer une plus grande transparence à ses travaux de façon à refléter de façon plus légitime et représentative la présence de l'ensemble des pays membres de l'Organisation.

Quatrièmement, elle affirme qu'en raison de sa tradition juridique et de sa contribution à la cause de la paix, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes mérite une considération particulière dans toute perspective d'élargissement du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, elle exprime la conviction que la réforme du Conseil de sécurité doit se faire en respectant les principes de la répartition géographique équitable et de l'égalité souveraine des États, et qu'il ne serait pas acceptable que les pays en développement soient l'objet d'un traitement discriminatoire de la part des pays développés.

Sixièmement, elle dit qu'il serait idéal de progresser vers l'élimination totale du veto, en limitant, dans un premier temps, son utilisation au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Septièmement, elle souligne l'importance qu'il convient d'attribuer à la transparence des travaux et du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'organisation d'un plus grand nombre de réunions publiques et d'orientation dans les cas où le Secrétaire général ou ses envoyés spéciaux présentent des rapports.

Huitièmement, elle estime que l'élargissement, la réforme des méthodes de travail et la question du veto font

partie intégrante de la réforme du Conseil de sécurité et doivent faire partie du même accord.

Neuvièmement, elle exprime la volonté expresse de nos gouvernements de continuer à participer activement au Groupe de travail afin de parvenir à un consensus général sur cette question.

Cet élargissement de la composition des membres permanents et non permanents, nous le répétons, doit nécessairement envisager la présence de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que celle d'autres groupes régionaux, sans discrimination d'aucune sorte. Et à cet égard, le Paraguay réaffirme qu'il appuie la présence, en tant que membres permanents du Conseil, du Brésil, de l'Allemagne et du Japon.

D'autre part, il importe de noter que le processus de réforme du Conseil de sécurité doit comprendre une stratégie visant à éliminer les dépenses superflues, à rechercher l'intégration des programmes en faveur du développement de nos peuples, ce qui conduira à une optimisation des ressources disponibles et à la suppression de chevauchements dans l'emploi des ressources humaines, techniques et financières. Le grave problème financier de l'Organisation des Nations Unies mérite d'être abordé de façon sincère et décidée.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que mon pays, dans la mesure de ses possibilités, a toujours honoré ses engagements internationaux, conscient qu'il est du fait que le bon fonctionnement de l'Organisation repose sur une répartition adéquate et équitable des coûts administratifs entre tous les États Membres.

La période historique que traverse l'humanité revêt des caractéristiques véritablement singulières. Les alliances sont peu à peu remplacées par la complémentarité. L'isolationnisme et l'affrontement ont cédé le pas à la mondialisation et à la coopération. On ne parle plus désormais de rivalité, ni de lutte mais de concurrence loyale et créatrice. Les asymétries qui existent dans l'ordre mondial, et qui, d'un point de vue historique, ont subordonné certaines nations à d'autres, tendent à être surmontées sous l'influence de la solidarité et de l'aide mutuelle.

Il est certain que de graves foyers de conflits subsistent, mais le Paraguay constate avec une profonde satisfaction l'effort méritoire que les Nations Unies déploient en faveur du maintien de la paix dans diverses zones de tension, et suit avec une attention particulière les initiatives de l'Organisation au sujet des nouvelles zones de conflits telles

que le Cambodge et la Sierra Leone, pays auxquels le mien souhaite très sincèrement le bénéfice inestimable de la paix et de la concorde.

Nous suivons également avec un vif intérêt l'évolution préoccupante de la situation au Moyen-Orient et nous insistons auprès des parties pour qu'elles multiplient les efforts de recherche d'une paix stable et durable. Nous saluons en outre avec enthousiasme les démarches engagées par les nations médiatrices, qui, sans relâche, participent à toutes les négociations.

En ce qui concerne le cas particulier de la République de Chine à Taiwan, le Paraguay se félicite de l'attitude affichée par le Gouvernement de ce pays, en exprimant l'espoir que des progrès seront faits sur la voie de la réconciliation et que les divergences avec la République populaire de Chine pourront être aplanies.

Conformément au principe d'universalité des Nations Unies, tous les États qui réunissent les conditions stipulées dans la Charte ont le droit de demander leur admission ou leur intégration à l'Organisation en tant que Membres. À cet égard, nous considérons qu'il serait opportun de réviser la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui a entièrement refusé aux 21 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan le droit fondamental de participer aux organisations internationales et à leurs activités.

La paix, la sécurité et l'équilibre sont plus que jamais des défis particulièrement remarquables de notre temps et s'imposent inéluctablement pour l'édification d'un monde qui garantisse le développement des nations dans un climat de concorde universelle.

En ce qui concerne la question cruciale du désarmement dans le monde, je réaffirme ici la position du Paraguay qui est d'appuyer l'effort entrepris par les Nations Unies pour atteindre cet objectif. Mon pays accueille avec espoir les travaux préparatoires de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui doit se tenir en l'an 2000, et espère que d'ici là, le Traité sera universel. Ce Traité, de même que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et que les efforts accomplis par les États pour réduire leurs arsenaux et créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires constituent des éléments importants qui contribueront à éviter la prolifération et à réaliser enfin le désarmement nucléaire général et complet.

De même, la République du Paraguay, fidèle à ses principes pacifistes, a suivi avec un intérêt particulier le

processus d'Ottawa et, dans ce contexte, a participé récemment à la Conférence diplomatique d'Oslo, au cours de laquelle a été adopté le texte définitif de la convention interdisant l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines terrestres antipersonnel, et prévoyant leur destruction, appuyant ainsi la position majoritaire des principaux États du monde dans la recherche de mécanismes juridiques efficaces destinés à interdire la fabrication, l'utilisation et la distribution de ces cruels engins de mort et de souffrances que sont les mines antipersonnel.

Tout en félicitant la communauté internationale de ce pas décisif, nous confirmons notre décision inflexible de souscrire à cette convention et nous lançons un appel urgent aux autres gouvernements pour qu'ils fassent de même sans hésitation et sans retard, de façon à permettre son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à réaffirmer ici l'engagement ferme de mon pays de poursuivre la lutte contre le terrorisme dont les effets déstabilisateurs, et négateurs des droits de l'homme, menacent de saper les fondements mêmes de la sécurité de nos régions.

Il est également bon de souligner à ce propos que le Paraguay partage pleinement la préoccupation du reste de la communauté internationale à l'égard de la progression du trafic de stupéfiants. J'affirme catégoriquement que le peuple paraguayen s'emploiera résolument à lutter contre ce fléau et qu'il est toujours décidé à mener une action intégrée et concertée, dans le cadre de la coopération internationale entre pays producteurs, pays de transit et pays de consommation de drogues.

À cet égard, j'ai le plaisir d'informer les Membres qu'en octobre 1996, le Parlement de mon pays a adopté, à l'initiative du pouvoir exécutif, une loi qui qualifie et réprime le délit de blanchiment de l'argent ou de biens provenant du trafic illicite des stupéfiants, de substances psychotropes ou dangereuses, ce qui vient renforcer notamment le cadre juridique de la lutte contre ces délits.

Le 10 décembre 1998 marquera le cinquantième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, jalon important dans l'histoire de l'humanité et dans sa lutte sans fin en faveur de la dignité et de la réciprocité entre les hommes. Le sang et les souffrances ont accompagné nombre des conquêtes réalisées au long de ce parcours, mais nous pouvons constater aujourd'hui avec une satisfaction légitime que les principes et objectifs de la Déclaration revêtent de plus en plus une réelle dimension et que l'état de droit se renforce progressi-

vement dans nos réalités nationales. Qui plus est, la nouvelle culture de solidarité démocratique a réussi à annihiler, de manière frappante, les volontés de retour aux périodes anachroniques de notre histoire politique, caractérisées par l'autoritarisme et la négation des droits de l'homme.

Le Paraguay a dû parcourir un long chemin vers la liberté et une institutionnalisation conforme aux idéaux républicains. Sur ce chemin, mon gouvernement a contribué à concrétiser le rêve de tout Paraguayen, à savoir la mise en place d'un système de libertés pleines et entières et un plus grand affermissement démocratique qui doit permettre le transfert pacifique du mandat présidentiel à un autre candidat élu par le peuple pour occuper, en août 1998, la présidence de la République.

Ce fait est en accord avec les succès indéniables de la Conférence mondiale des droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, grâce à laquelle ont été réaffirmées l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme en même temps que l'on recommandait d'accorder une plus grande attention aux liens existant entre la démocratie, le développement et la satisfaction des besoins essentiels des couches les moins favorisées de la population.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement s'est attaché à renforcer les liens entre la démocratie, le développement et les droits de l'homme, conciliant les conquêtes démocratiques avec un plan d'action sociale, orienté vers la création de débouchés afin que tous les citoyens puissent, par leurs propres efforts, jouir de tous les avantages de l'épanouissement de l'homme.

L'attention accordée aux problèmes sociaux représente, à l'évidence, un élément central d'une bonne administration de la démocratie. Si nos démocraties ne s'adaptent pas à ces nouvelles réalités, elles deviendront non seulement ingouvernables mais elles resteront également en marge de l'histoire. Et, plus regrettable encore, tout le sacrifice consenti afin de consolider nos institutions démocratiques, risquera de céder aux pressions populistes et messianiques.

Je suis heureux d'affirmer aujourd'hui que mon gouvernement a pu établir les bases d'un développement réel, sans promesses inconsidérées ni cadeaux populistes. Dans ce processus, je dois souligner les progrès notables accomplis dans le domaine institutionnel, grâce à une réforme électorale qui nous a permis de franchir convenablement toutes les étapes prévues dans le calendrier démocratique. Fait historique également, l'équilibre a été rétabli dans les relations entre civils et militaires, après les succès d'avril 1996, au cours desquels la tentative de retour aux formes

périmées d'autocratie a été étouffée par la pression populaire et le poids énorme de la solidarité continentale.

Je suis convaincu que notre jeune démocratie a acquis une nouvelle force depuis les événements susmentionnés et qu'elle constituera un obstacle insurmontable qui saura s'opposer vaillamment à toute entreprise visant à déstabiliser les institutions. En outre, les changements apportés à l'administration de la justice, grâce à une cour suprême plurielle, empêchent les manipulations et distorsions des mécanismes entérinés par la Constitution et les lois de la République.

La gestion parlementaire s'inscrit dans le cadre d'un processus de participation conjointe au gouvernement, et représente donc une expérience enrichissante pour la vie démocratique du pays.

Le Paraguay est un pays composé d'une population jeune, avide de formation. Il est essentiel que les générations actuelles et futures puissent toujours associer libre échange et démocratie, démocratie et État de droit, État de droit et garantie de la dignité humaine.

C'est pourquoi lors du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenu dans mon pays, j'ai souligné la nécessité de mettre en oeuvre une stratégie dynamique en vue de soutenir les idéaux de démocratie, de développement durable, d'équité et d'intégration, en conférant un poids particulier à ce que j'ai appelé «l'éducation pour la démocratie».

La formation des jeunes dans ce monde qui se fait jour, doit nécessairement englober des lignes d'orientation qui, à l'aide de principes éthiques et doctrinaux fermes ainsi que de matériels techniques modernes, seront en mesure de répondre aux exigences des nouveaux processus politiques, économiques et sociaux qui définissent le développement actuel et futur de nos nations.

La question de l'environnement exige d'autres considérations. Cinq années après la Conférence de Rio, la République du Paraguay prend toujours plus conscience de la nécessité de sauvegarder l'écosystème, dont l'urgence a été consacrée par la Constitution nationale de 1992. Je tiens à souligner également l'urgence qu'il y a à donner pleinement effet au principe de la responsabilité commune mais différenciée définie à Rio et dont l'application nécessite l'appui des pays les plus riches dans le domaine de l'aide financière et technique afin de mettre un terme définitif à cette «écologie de la pauvreté» qui oblige de nombreux secteurs des pays pauvres à détruire leur base environne-

mentale dans le simple objectif tragique de s'assurer une subsistance immédiate.

À cet égard, j'ai toutes les raisons de me féliciter du fait que mon gouvernement a réussi à institutionnaliser divers instruments visant à améliorer la qualité de l'environnement de notre pays, en particulier la stratégie concernant la gestion, l'utilisation, la sauvegarde et la protection des ressources naturelles dans le cadre du programme d'Action 21 dont l'objectif essentiel est de consolider le processus de développement durable.

Dans la nouvelle législation environnementale aujourd'hui en vigueur, il convient de souligner les lois relatives à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, aux espèces sauvages, aux espaces naturels protégés ainsi que la loi qui sanctionne les délits écologiques. Dans le cadre du programme d'action, des conventions internationales qui tiennent compte de l'importance de la coopération internationale en matière d'environnement ont été ratifiées. En ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique, nous avons déposé l'instrument juridique de ratification en janvier de cette année. Dans ce contexte, les pays qui partagent le Gran Chaco Americano, à savoir le Paraguay, la Bolivie et l'Argentine, ont établi une nouvelle relation fondée sur un modèle de coopération en faveur du développement durable de cette vaste région.

Selon un proverbe populaire : «nul n'est assez riche pour qu'il n'aie besoin de rien, nul n'est assez pauvre pour qu'il n'aie pas quelque chose à donner». Conformément à cet adage plein de sagesse, tous les États Membres de l'Organisation ont donné et reçu. Dans le cas particulier du Paraguay, je me dois de souligner que la contribution apportée par la coopération internationale — mécanisme présent à tous les niveaux — a joué un rôle déterminant dans mon pays, ce pourquoi nous l'apprécions à sa juste valeur. Je remercie donc tout particulièrement l'ONU dont la présence au Paraguay sous la forme de ses différentes institutions spécialisées a été et reste si positive et si dynamique.

Un peu plus de six années après que la République argentine, le Brésil, le Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, et postérieurement, en qualité de membres associés, la République du Chili et la République de Bolivie, ont adopté la décision de coopérer dans un esprit de solidarité en vue d'occuper une position meilleure dans ce monde mondialisé et dynamique, nous avons pleinement conscience d'avoir atteint dans le cadre du Marché commun

du Sud (MERCOSUR), des jalons indéniablement remarquables pour le présent et l'avenir de nos peuples.

Il est aujourd'hui reconnu qu'au sein du MERCOSUR, nous sommes sur la bonne voie et le monde extérieur nous envoie un message encourageant quant à notre intégration. Nos efforts portent essentiellement sur l'instauration d'un marché commun dans le cadre d'un processus graduel et continu dont les étapes essentielles restent à compléter, perfectionner et approfondir.

L'expérience du Marché commun du Sud (MERCOSUR) est en train de s'étendre dans le monde. Cet important bloc régional a déjà engagé des négociations avec la communauté andine des nations et les États mexicains unis, et nous espérons qu'à la fin de cette année, les accords seront signés et permettront la couverture des préférences commerciales dans la région. De même, le MERCOSUR participe à la Zone de libre échange des Amériques, en tant qu'unité juridique intégrée qui préconise des propositions et des concepts visant à créer, en temps voulu, la zone de libre échange de l'hémisphère, dans le cadre d'une initiative qui concerne les 34 pays des Amériques.

Le MERCOSUR s'élargit également vers l'Union européenne. Actuellement, des progrès sont faits dans l'élaboration d'un diagnostic à partir duquel on pourra arrêter les décisions politiques qui favoriseront la création d'une zone de libre échange entre les deux unions douanières.

Cette allocution est la troisième que je prononce devant l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que Président de la République du Paraguay. Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer, au nom de mon pays, qui est Membre fondateur de cette Organisation, notre engagement en faveur des nobles idéaux qui nous ont inspirés au début. Notre Organisation doit être adaptée et réformée pour relever efficacement les grands défis du prochain millénaire, et le Paraguay s'engage à apporter sa contribution pour atteindre ces nobles objectifs.

Pour terminer, je tiens à transmettre, en cette occasion si particulière, les salutations chaleureuses de mon peuple et de Juan Carlos Wasmosy, un citoyen qui, avec foi en la démocratie, a lutté et conquis la liberté complète pour sa patrie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Paraguay de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne d'abord la parole à S. E. M. Keizo Obuchi, Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Obuchi (Japon) (*parle en japonais, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais, d'emblée, présenter mes félicitations les plus chaleureuses à S. E. M. Hennady Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, à l'occasion de son accession, la semaine dernière, à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le Japon coopérera étroitement avec lui pour le succès de la présente session.

M. Mohammed (Éthiopie) Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais également rendre un sincère hommage à S. E. M. Razali Ismail qui, en tant que Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, a pris activement des initiatives pour le renforcement du rôle de l'ONU par la réforme. Le Japon espère sincèrement que l'Ambassadeur Razali continuera à apporter sa contribution pour que progresse la réforme de l'ONU.

La présente session sera une «Assemblée de la réforme». Je le dis parce que cette session est d'une importance sans précédent pour la réalisation de la réforme de l'ONU.

Je voudrais rappeler l'objectif de la réforme de l'ONU. La réforme de l'ONU a pour objectif de renforcer son rôle pour lui permettre de mieux accomplir ses tâches. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Japon est profondément convaincu du fait que depuis la fin de la guerre froide, de graves problèmes inhérents aux conflits et à la pauvreté sont apparus, très fréquemment et avec acuité en Afrique. En réformant l'ONU, la communauté internationale pourra mieux régler les problèmes des peuples de toutes les régions du monde qui souffrent des conflits et de la pauvreté, problèmes qui sont particulièrement flagrants en Afrique. Nous devons immédiatement commencer à renforcer l'ONU à cet égard et poursuivre nos efforts à l'avenir. Le Japon se propose de jouer le rôle que l'on attend de lui dans l'ONU renforcée.

J'apprécie au plus haut point les initiatives vigoureuses prises par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en promouvant la réforme. En particulier, son programme de réformes pour l'ONU présenté en mars et juillet de cette année vise à améliorer la cohérence et l'efficacité des activités de l'ONU en renforçant le rôle prépondérant du Secrétaire général ainsi que le rôle de coordination dans chaque domaine, notamment le développement et les affaires humanitaires; ces réformes bénéficient de l'appui fondamental du Japon. Nous espérons très sincèrement que la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies sera accélérée par ces propositions.

Si l'ONU est incapable de se réformer pour s'adapter aux exigences de la nouvelle ère, mais se borne à reprendre futillement une litanie d'arguments détaillés qu'avance chaque État Membre dans la poursuite de ses propres intérêts, la confiance de la communauté internationale vis-à-vis de l'Organisation sera gravement sapée. Nous devons être conscients du fait que nous nous trouvons à une croisée des chemins déterminante. C'est à ce moment même que nous devons rallier la volonté politique pour décider des grandes lignes de la réforme de l'ONU.

Le Japon estime que chaque État Membre devrait, dans un esprit politique, entamer de véritables négociations, non pas pour défendre ses propres intérêts égoïstes, mais dans la perspective beaucoup plus large de tirer le maximum d'avantages pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Japon estime que les réformes relatives au Conseil de sécurité, à la situation financière et au développement sont les trois piliers de la réforme de l'ONU. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité veille aux aspects économiques et sociaux des conflits qu'il cherche à régler. En outre, afin de disposer d'une base financière solide, il est nécessaire que toutes les activités des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix, deviennent plus efficaces. De sérieux efforts dans le domaine du développement sont également importants pour garantir la paix et la sécurité internationales. Il importe donc que la réforme dans ces domaines soit réalisée comme un tout et de manière équilibrée afin que l'ONU, seule organisation universelle, puisse s'adapter de façon appropriée au contexte spectaculairement évolutif de la communauté internationale et puisse mieux accomplir ses tâches.

Je voudrais à présent réitérer les vues du Japon sur certains des points les plus importants de l'effort de réforme de l'ONU.

Premièrement, la réforme du Conseil de sécurité.

Il va sans dire que la communauté internationale est aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était il y a 51 ans, lors de la création de l'ONU. En gros, cela se manifeste de deux manières.

Premièrement, outre les États qui à l'origine devaient assumer la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales, d'autres États sont apparus plus récemment qui ont la capacité et la volonté de jouer un rôle au niveau mondial. Deuxièmement, le grand nombre des États qui ont entre-temps accédé à l'indépendance, représentent aujourd'hui la majorité des membres de la communauté internationale au sein de laquelle ils jouent un rôle important.

À la suite notamment de la guerre froide, le Conseil de sécurité est appelé à jouer un rôle encore plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Pour répondre à ces attentes, il est essentiel de le réaménager en vue de l'adapter à ces deux changements et de renforcer ainsi sa légitimité et son efficacité. C'est l'essence même de la réforme du Conseil de sécurité. Grâce à un Conseil de sécurité réformé et renforcé, il serait alors possible de prendre des mesures efficaces pour mettre fin, par exemple, aux fréquents conflits qui ont lieu dans certaines régions, notamment en Afrique.

C'est dans cette optique que nombre d'États, dont le mien, préconisent une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents. Si la réforme n'aboutissait qu'à augmenter le nombre des membres non permanents, la légitimité et l'efficacité du Conseil ne s'en trouveraient pas améliorées et nous ne pourrions pas réaliser une réforme authentique qui permettrait d'adapter le Conseil aux changements en cours.

Cette année, sous la direction de l'ancien Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali, les débats sur la réforme du Conseil de sécurité ont reçu une impulsion plus forte que jamais auparavant. Le Japon appelle instamment tous les États Membres à saisir cette occasion pour décider au moins du cadre de la réforme du Conseil de sécurité et parvenir à un accord sur les grandes lignes d'une réforme concrète d'ici la fin de l'année. Je voudrais rappeler que le Japon, avec l'appui de nombreux pays, est prêt à assumer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, conformément à sa philosophie fondamentale de non-recours à la force, comme le prévoit sa constitution.

J'évoquerai maintenant la question de la réforme financière. Aujourd'hui, une nouvelle compression des ressources financières de l'ONU est nécessaire et le Japon estime au plus haut point les efforts que fait le Secrétaire général dans ce sens. Le Gouvernement japonais procède lui-même actuellement à une réforme draconienne de sa structure financière, dans le but de ramener son déficit financier à moins de 3 % du produit intérieur brut d'ici à l'an 2003. Il est également indispensable que l'Organisation des Nations Unies se dote d'une base financière solide. À cet égard, je souligne à nouveau que les États Membres ont l'obligation de payer l'intégralité de leurs quotes-parts et que les États qui ont des arriérés doivent faire tout leur possible pour les épouger.

Il va sans dire que les dépenses de l'Organisation doivent être réparties de manière plus équitable. Concernant la base de calcul du barème des contributions, le Japon préconise l'adoption du concept de la «responsabilité de payer» qui compléterait la méthode actuelle reposant sur le principe de la «capacité de paiement». La contribution du Japon aura bientôt rejoint celle des États-Unis et elle est déjà presque aussi importante que les quotes-parts des quatre autres membres permanents réunis. Si elle devait continuer d'augmenter hors de proportion, la réforme du Conseil de sécurité n'ayant pas encore été réalisée, je dois dire qu'on pourrait parler d'un problème d'équité. Le Japon souhaite vivement que la réforme financière de l'ONU se poursuive de manière équilibrée et en parallèle avec d'autres réformes entreprises dans d'autres domaines et il espère qu'un accord pourra être trouvé sur l'établissement d'un barème de contributions équitable.

Le troisième point concerne la réforme dans le domaine du développement. Le développement et la paix sont en quelque sorte l'avvers et le revers d'une même médaille. Sans développement, les causes de conflit ne pourront pas être éliminées et, sans paix, les conditions favorables au développement ne pourront pas être réunies. En vertu de sa présente constitution, le Japon continue d'attacher une grande importance à sa contribution à la paix dans le monde en participant activement aux activités de développement et aux efforts d'aide humanitaire. Notre participation au développement est une question prioritaire pour mon pays et notre engagement en faveur du développement des pays en développement demeure inchangé.

Le Japon insiste sur le fait qu'une «nouvelle stratégie de développement», fondée sur un partenariat véritable entre pays développés et pays en développement, est particulièrement nécessaire à cette époque d'après-guerre froide. L'examen de l'Agenda pour le développement vient de se

terminer. À notre avis, il importe que la nouvelle philosophie fondée sur les droits de la propriété des pays en développement et sur un partenariat réel soit largement partagée à l'ONU. À cette fin, en juillet de cette année, le Japon a tenu la Conférence d'Okinawa sur le développement et ce mois-ci, il accueille, avec le Royaume des Pays-Bas, la Conférence sur la Stratégie du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE/CAD), intitulée : «Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle». Nous étudions donc actuellement les moyens d'encourager et d'appliquer cette stratégie. Grâce à des efforts tels que ceux déployés par le Japon, on s'entend de plus en plus à reconnaître que la coopération Sud-Sud, renforcée par la nouvelle dimension de la coopération triangulaire, est un moyen important de promouvoir cette stratégie.

Nous estimons que les propositions du Secrétaire général tendant à créer un Groupe des Nations Unies pour le développement et à renforcer les bureaux des Nations Unies au niveau des pays, sont fort valables pour ce qui est d'accroître l'efficacité de l'Organisation. La réforme de l'ONU ne doit pas être un euphémisme employé pour qualifier des coupes budgétaires. De ce point de vue, le Japon, avec l'appui de nombreux États, défend l'idée qui vise à réinvestir les économies réalisées grâce aux réformes dans les programmes de développement. Nous demandons instamment que cette proposition, qui est également reflétée dans le plan de réforme du Secrétaire général, soit rapidement mise en oeuvre. En outre, nous espérons que l'année 2001 sera désignée comme l'Année internationale des Volontaires, en vue d'encourager une participation plus active aux activités de l'ONU au niveau local.

Il est nécessaire de mettre le développement sur la bonne voie et d'éliminer la pauvreté en Afrique si l'on veut parvenir à régler définitivement les conflits qui se produisent fréquemment dans cette région du monde. Cela étant, le Japon a axé ses efforts sur les problèmes de développement de l'Afrique. À l'initiative de mon gouvernement, des plans sont actuellement en cours d'élaboration pour la tenue de la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD II) au niveau ministériel, qui aura lieu l'année prochaine à Tokyo, faisant suite à une réunion préparatoire de hauts fonctionnaires, organisée également à Tokyo, en novembre prochain. Nous voudrions demander aux États concernés d'apporter leur concours en vue de garantir le succès de ces conférences et afin que des progrès sensibles soient accomplis en faveur du développement de l'Afrique.

Depuis qu'il est devenu un État Membre en 1956, le Japon a toujours mené une politique étrangère qui accorde une grande importance à l'ONU. Grâce à l'appui de nombreux pays, le Japon siège pour la huitième fois en qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité, depuis le mois de janvier. Il a coopéré activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et aux efforts menés pour prévenir l'apparition de conflits régionaux ou pour parvenir au règlement de ces conflits. En janvier prochain, le Japon convoquera la Conférence internationale sur une stratégie préventive que le Premier Ministre, M. Ryutaro Hashimoto, avait proposée à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous espérons qu'à cette occasion, des propositions concrètes seront faites sur la manière dont la coopération entre l'ONU et l'OUA, et le renforcement des fonctions de l'ONU grâce à certaines mesures, telles que la réforme du Conseil de sécurité, pourraient contribuer à la prévention et au règlement précoce des conflits en Afrique. J'ai également le plaisir d'annoncer qu'en mars prochain, le Japon envisage de tenir à Tokyo une conférence internationale sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le Japon accueillera également la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Kyoto, en décembre prochain, en vue de décider des mesures internationales à adopter après l'an 2000 pour empêcher le réchauffement de la planète. C'est un grave problème, lourd de conséquences pour l'avenir de l'humanité qui exigera des efforts de la part de tous les pays, y compris des pays en développement. Le Japon ne ménage aucun de ses efforts pour garantir le succès de cette conférence et pour favoriser l'adoption d'un protocole qui soit pertinent, réaliste et équitable, et j'en appelle instamment à la coopération de tous les pays qui participeront à cette conférence.

Nous célébrerons l'année prochaine le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. J'attends des Nations Unies qu'elles renforcent encore leur rôle dans les domaines des droits de l'homme, de l'aide humanitaire et de l'assistance aux réfugiés. Le Japon continuera d'apporter une contribution active dans ces domaines.

En outre, il convient, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le monde, de renforcer encore les efforts de désarmement et le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. À la présente session, le Japon a également l'intention de mettre en exergue l'importance d'efforts réguliers et complémentaires afin d'arriver à des

mesures de désarmement nucléaires réalistes en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. De même, nous participerons activement aux discussions sur les mines terrestres antipersonnel, ainsi qu'à l'examen du Registre des armes classiques des Nations Unies et de la question des armes de petit calibre.

Nous serons au XXI^e siècle dans moins de quatre ans et, pour que le prochain siècle soit plus lumineux, les Nations Unies devraient se réformer afin d'être prêtes pour cette ère nouvelle. Mais pour cela, un accord sur les grandes lignes de la réforme de l'ONU doit intervenir cette année. Associons nos forces pour faire en sorte que le monde au XXI^e siècle soit stable et prospère. Pour cela, il faudra que la réforme des Nations Unies soit achevée quand nous fêterons le XXI^e siècle.

J'aimerais achever ma déclaration en soulignant l'extrême importance que revêt le renforcement des Nations Unies, la seule Organisation internationale universelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Finlande, S. E. Mme Tarja Kaarina Halonen.

Mme Halonen (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Vice-Président, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection.

Le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Jacques Poos, a pris la parole au nom de l'Union européenne. Je m'associe pleinement à sa déclaration.

La réforme de l'ONU est inévitable. Les nouveaux impératifs de la mondialisation et de l'interdépendance doivent être reconnus. Si l'on continuait à mener les affaires comme on l'a toujours fait, on serait inévitablement amenés à marginaliser les Nations Unies dans les affaires mondiales. Je suis pleinement d'accord avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lorsqu'il dit que nous devrions voir dans ces changements une opportunité, et non pas une menace.

La réforme est dans l'intérêt de tous les États Membres, grands ou petits, industrialisés ou en développement. Où ailleurs qu'aux Nations Unies pourrions-nous traiter de questions véritablement mondiales comme les nouvelles menaces qui pèsent sur la société incivile, la détérioration de l'environnement, les violations des droits de l'homme et la pauvreté? Vu la nature de ces questions, des efforts unilatéraux, bilatéraux, voire régionaux, sont évidemment

une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. Aucune nation, serait-elle la plus prospère et la plus puissante au monde, ne saurait les régler par elle-même. Seules les Nations Unies ont un mandat mondial et une légitimité mondiale.

Les propositions du Secrétaire général sont conformes à notre réflexion en Finlande. L'Assemblée générale devrait examiner ces propositions comme un ensemble cohérent et donner au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires pour qu'il prenne des mesures à cet égard dès la présente session. Pour notre part, nous autres États Membres, nous devons assumer nos responsabilités à l'égard des réformes qui exigent une décision des gouvernements.

Les droits de l'homme doivent faire partie intégrante de toutes les activités des Nations Unies. Nous nous félicitons au plus haut point de l'approche exhaustive du Secrétaire général à cet égard.

La célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme l'année prochaine doit engendrer des résultats pratiques. Cette célébration sera l'occasion de souligner que les droits de l'homme sont des droits universels qui appartiennent à toutes les personnes, indépendamment de leur culture ou de leur système politique. Le devoir des gouvernements est de promouvoir, de garantir et de défendre ces droits. Aussi la communauté internationale a-t-elle l'autorité nécessaire pour faire face aux violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Il n'y a aucune différence à cet égard entre petits États et grands États. Et l'Europe ne fait nullement exception. Les normes communes doivent être valables partout. Les Nations Unies ont un rôle unique à jouer en raison de leur portée mondiale. Je respecte et j'appuie pour ma part les efforts et les arrangements régionaux en ce sens, mais ceux-ci doivent être conformes aux normes communes des Nations Unies.

Il existe une demande véritable et croissante d'une action des Nations Unies sur le terrain. Or l'action des Nations Unies est aujourd'hui entravée par une insuffisance de ressources. Au nom de mon gouvernement, je prends l'engagement de soutenir pleinement Mme Mary Robinson — nouvellement nommée Haut Commissaire aux droits de l'homme — dans ses fonctions importantes et difficiles.

En Finlande, nous sommes des gens très sérieux. Nous essayons de pratiquer ce que nous prêchons. La promotion des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, fait partie intégrante de notre politique nationale et s'étend naturellement à notre politique étrangère. Notre gouverne-

ment a l'intention — et c'est là quelque chose de nouveau — de présenter un rapport annuel au Parlement sur la situation des droits de l'homme dans le monde. Nous attendons de ces rapports qu'ils contribuent à susciter un débat public plus régulier et plus informé sur les questions de droits de l'homme.

Les Nations Unies ont une vaste expérience en matière de gestion des crises et de maintien de la paix. Des enseignements ont pu être tirés de cette expérience. Le plus important est qu'il est nécessaire, promptement et de façon cohérente, de prévenir les conflits naissants. La rapidité de la prise des décisions est une nécessité impérieuse, aussi bien au niveau du Conseil de sécurité qu'au niveau national. Une fois que les décisions politiques sont prises, elles devraient être appliquées efficacement et sans retard. C'est pourquoi nous sommes résolument pour la création d'un quartier général de mission déployable rapidement. La Finlande y a contribué financièrement et elle est disposée à fournir aussi du personnel. Nous exhortons le Secrétaire général de créer ce quartier général sans plus de retard.

Les élections municipales qui se sont récemment tenues en Bosnie-Herzégovine ont incontestablement été un succès. En appliquer les résultats sera le défi à relever dans les semaines et les mois à venir. Le processus de paix de Dayton progresse, quoique à rythme dont la lenteur déçoit. Le retour à des conditions de vie normales exigera de gros efforts de la part de toutes les parties dans la région. La communauté internationale, les Nations Unies et les autres organisations auront une tâche immense à accomplir pour aider les populations à s'aider elles-mêmes dans cette région dévastée. Le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Carlos Westendorp, mérite tout notre soutien dans le contexte de la mise en oeuvre des accords de Sintra. Il est également nécessaire de maintenir une présence de la mission de maintien de la paix de la Force de stabilisation (SFOR) ou de la force qui lui succédera.

L'Afrique est l'un des continents les plus ravagés par des conflits violents et des souffrances humaines. La session extraordinaire du Conseil de sécurité sur l'Afrique, tenue au niveau ministériel, constitue donc une initiative opportune. La prévention de crises et les capacités de maintien de la paix en Afrique devraient donc être développées en priorité. Nous nous félicitons des efforts déjà entrepris par l'Organisation de l'unité africaine et d'autres instances régionales et sous-régionales. Cependant, ces efforts ont besoin d'un appui international plus représentatif. La Finlande est disposée à continuer de jouer le rôle qui lui revient dans l'aide à la formation. Nous organisons également à Helsinki,

conjointement avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une conférence internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) largement représentative en vue de promouvoir leur participation internationale aux activités de consolidation de la paix en Afrique.

Au Moyen-Orient, les événements qui se sont déroulés au cours de l'année ont pris une dangereuse tournure. Le respect des obligations prévues par les accords d'Oslo, accompagné d'une réelle amélioration de la vie quotidienne des Palestiniens, reste le meilleur espoir pour les parties d'édifier une paix juste et durable. Une amélioration relève avant tout de la responsabilité des parties elles-mêmes. Nous les exhortons à faire preuve de retenue dans leurs actes et leurs paroles. La Finlande, conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, est disposée à continuer de jouer le rôle qui lui revient dans le soutien au processus de paix, mais il est évident qu'il ne peut y avoir de processus à appuyer si les parties de leur côté ne jouent pas le rôle qui leur incombe.

Les provocations, l'humiliation ou le mécontentement ne devraient pas briser les espoirs que suscite le processus de paix. Le terrorisme est inacceptable; il ne peut profiter qu'aux extrémistes des deux bords.

Dans le domaine du désarmement, l'attention se déplace des armes de destruction massive vers les armes classiques, y compris les armes de petit calibre, comme nombre de mes collègues ici présents l'ont déjà souligné. La question des souffrances qu'engendre l'utilisation inconsidérée de mines terrestres figure à juste titre en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU.

La Finlande se félicite de la convention d'Ottawa. C'est un pas franchi vers une interdiction véritablement mondiale et efficace des mines terrestres antipersonnel, objectif que mon gouvernement appuie sans réserve. Même si le processus d'Ottawa est prometteur, il est clair qu'il exige encore beaucoup d'efforts. La participation à une interdiction complète, en particulier de la part de ceux qui sont les principaux détenteurs, producteurs et exportateurs de ces armes, doit être obtenue par la négociation à la Conférence du désarmement. La Finlande continuera de participer activement aux efforts entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement pour arrêter toute nouvelle prolifération des mines terrestres antipersonnel grâce à un traité mondial et efficace.

La tendance favorable que l'on note dans le désarmement et la non-prolifération a été renforcée par l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et par les

engagements bilatéraux pris par la Fédération de Russie et les États-Unis sur le désarmement nucléaire au Sommet d'Helsinki. Pour parvenir à de nouveaux progrès, ces événements doivent maintenant être suivis d'une ratification par la Russie de la Convention sur les armes chimiques et de l'accord START II.

La Finlande n'a cessé de préconiser une Organisation des Nations Unies forte, dûment mandatée et capable de faire face aux questions socio-économiques et de développement de façon efficace et coordonnée. Dans le monde d'aujourd'hui, la mondialisation de l'économie, la libéralisation du commerce et la révolution de l'information ont créé un monde interdépendant. La pauvreté, cause profonde de tant d'autres fléaux, ne peut être éliminée que par un développement durable.

La Finlande, avec d'autres pays nordiques, préconise depuis longtemps un système plus unifié des Nations Unies, aussi bien au Siège qu'au niveau des pays. Les propositions du Secrétaire général vont dans le bon sens. La création du Groupe des organismes de développement des Nations Unies constitue un premier pas important. Une intégration complète, au niveau des pays, de toutes les activités des Nations Unies, y compris celles des institutions spécialisées, doit rester l'objectif recherché.

Le Conseil économique et social et le réseau d'organisations et de comités qui opèrent en son sein, doivent être unis dans leurs objectifs et leur action. Les réformes proposées ne sont pas suffisantes. Le rôle de coordination du Conseil doit être effectif. Cet objectif relève de la responsabilité des États Membres, et si nous n'agissons pas, le Conseil sombrera dans l'inutilité.

De même, une action plus cohérente des Nations Unies est nécessaire pour fournir protection et aide humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles ou anthropiques. Le Coordonnateur des secours d'urgence doit assurer la cohésion et la coordination des secours en cas de catastrophe, et pour pouvoir jouer ce rôle, il doit recevoir le plein appui de toutes les institutions humanitaires.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de cette Organisation, je me rappelle que plus de 150 chefs d'État et de gouvernement s'étaient déclarés résolus à mettre fin à la crise financière des Nations Unies. Aujourd'hui, deux ans plus tard, 89 États Membres seulement — j'ai vérifié ce chiffre aujourd'hui — ont payé leurs contributions intégralement et inconditionnellement, et beaucoup l'ont fait tardivement. Plus de la moitié des Membres n'ont pas payé. Il existe, cependant, très peu d'États Membres dont le non-

paiement est dû à des circonstances indépendantes de leur volonté, seule dérogation admise par la Charte des Nations Unies. Le non-paiement des contributions menace gravement, à notre avis, l'avenir de l'ONU non seulement en raison du fardeau injuste qu'il entraîne pour les États Membres — comme mon pays — qui s'acquittent de leurs contributions, mais parce que cette situation sape l'attachement et la solidarité que nous, États Membres, partageons à l'égard de notre Organisation commune et de chacun d'entre nous.

La Finlande comprend les motivations qui ont amené le Secrétaire général à proposer un fonds d'avances renouvelable. Cependant, celui-ci, d'après ce que nous avons compris, serait alimenté par des contributions volontaires pour financer des sommes légalement dues et impayées. Les Nations Unies pourraient ainsi obtenir un certain répit, et il en irait de même pour des pays qui sont en retard dans leur paiement. La Finlande n'est pas opposée à l'étude de cette proposition si certains le souhaitent et si la création d'un tel fonds s'accompagne de sanctions réelles en cas de non-paiement de contributions mises en recouvrement.

Le Secrétaire général, dans la déclaration qu'il a faite hier, a demandé aux gouvernements rassemblés ici de faire de la présente session une «Assemblée de réformes». C'est un défi que notre Organisation et nous-mêmes ne saurions manquer de relever.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

M. Gama (Portugal) (*parle en portugais : interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter mon collègue de l'Ukraine, le Ministre Hennadiy Oudovenko, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, et de lui exprimer l'estime que nous avons pour lui et la confiance que nous avons en ses qualités personnelles et dans son expérience pour diriger les travaux de la présente session. Dans son élection, je vois également la reconnaissance du rôle joué sur la scène internationale par l'Ukraine, nation européenne avec laquelle nous avons des liens amicaux. Je suis heureux de rappeler le moment où, en marge de la réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Portugal en mai dernier, il a apposé ses initiales sur une «lettre sur le partenariat spécial entre l'OTAN et l'Ukraine».

J'aimerais également rendre hommage au Président sortant, l'Ambassadeur Ismail Razali, pour la manière dévouée et compétente avec laquelle il a présidé les travaux

de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, et notamment pour sa promotion de la réforme de l'Organisation, que nous jugeons essentielle.

Je souhaite exprimer au Secrétaire général ma reconnaissance pour le nouveau dynamisme qu'il a apporté à l'Organisation et pour les propositions qu'il a formulées aux fins de la moderniser.

Mon collègue du Luxembourg a déjà pris la parole devant cette Assemblée au nom des 15 États membres de l'Union européenne. Toutefois, j'aimerais insister sur plusieurs questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

La principale question figurant à notre ordre du jour est indiscutablement celle de la réforme de l'ONU. En dépit de ses réussites et de son importance croissante sur la scène internationale, l'Organisation a besoin aujourd'hui d'une profonde transformation pour pouvoir relever les défis du prochain millénaire.

Le Portugal se félicite du programme de réformes présenté par le Secrétaire général et réaffirme qu'il est disposé à favoriser cette initiative et à relever le défi que pose la création d'une Organisation plus efficace, dotée d'une meilleure capacité d'agir et plus apte à utiliser rationnellement ses ressources. Le Gouvernement portugais appuie en général les propositions contenues dans ce programme.

Parmi les mesures concrètes proposées, le Portugal juge intéressante la création d'un poste de Vice-Secrétaire général. Nous nous félicitons également de la proposition de rationaliser les débats de l'Assemblée générale pour qu'elle puisse se concentrer sur des thèmes spécifiques.

En ce qui concerne le domaine de la paix et de la sécurité, principal domaine d'action des Nations Unies, nous appuyons le renforcement de la capacité institutionnelle dans le domaine de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix après les conflits. La création d'un état-major de mission à déploiement rapide et l'intention de plusieurs États Membres de constituer une brigade d'intervention rapide sont des instruments qui permettront à l'Organisation de renforcer sa capacité de réaction face aux nouvelles crises. Je note avec satisfaction que le Portugal figure au vingt-sixième rang des nations fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous pensons également que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales devrait continuer à être encouragée, en ce qui concerne plus particulièrement le continent africain.

Pour ce qui est de la défense et de la promotion des droits de l'homme, j'aimerais saluer l'accent placé par le Secrétaire général sur sa nature intersectorielle, qui doit être prise en considération dans toutes les activités et programmes des Nations Unies.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition de regrouper le Centre pour les droits de l'homme et le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Le processus de réforme à cet égard sera exécuté par le nouveau Haut Commissaire, Mme Mary Robinson, que je félicite pour sa récente nomination.

L'efficacité de l'intervention des Nations Unies dans le domaine de l'assistance humanitaire nous intéresse tout particulièrement, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité. Le Portugal se félicite donc de la proposition du Secrétaire général de restructurer ce secteur en renforçant le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence, de même que celle de créer un organe du Conseil économique et social qui serait chargé des affaires humanitaires.

La promotion du progrès social et économique est également un objectif fondamental des Nations Unies. Comme le Secrétaire général nous l'a à juste titre rappelé dans son *Agenda pour le développement*, le développement dépend d'un climat de paix ou de sécurité et du respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le Portugal prend note avec satisfaction du processus de réajustement proposé par le Secrétaire général pour renforcer les mécanismes de coordination macroéconomiques des activités des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Dans le domaine de l'aide au développement, nous accueillons avec la même satisfaction la garantie d'une intégration, d'une cohérence et d'une coordination des activités de tous les fonds, programmes et institutions concernées. Toutefois, comme nous le voyons, de tels efforts ne doivent pas mettre en danger leur autonomie et leurs spécificités respectives.

Nous comprenons les raisons qui ont amené le Secrétaire général à poser le problème du rétablissement des niveaux de financement des activités de développement des Nations Unies. Pour notre part, nous sommes déterminés à

poursuivre nos efforts, dans les limites de nos moyens. Nous pensons également que la persuasion et la mobilisation du secteur privé pourraient s'avérer très utiles à un moment de graves restrictions budgétaires.

Dans ce contexte, et compte tenu de la disparité croissante entre pays développés et pays en développement, nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général d'orienter les économies résultant des réformes vers les activités de développement. La promotion d'un développement durable, équitable et socialement juste ne cesse de constituer une haute priorité pour les Nations Unies. Veiller à l'équilibre entre croissance économique, protection de l'environnement et protection des ressources naturelles est une nécessité pour l'avenir de notre planète. Par conséquent, le Portugal appuie les propositions du Secrétaire général visant à renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'institution des Nations Unies fondamentale pour l'environnement.

Enfin, il convient de souligner que l'objectif des réformes, notamment dans le secteur économique et social, ne doit pas se ramener exclusivement à réduire les coûts mais à rationaliser les structures et, partant, à améliorer la capacité de l'Organisation.

Nous sommes favorables à une réforme et à un élargissement du Conseil de sécurité qui tiennent compte du nombre accru des Membres de l'Organisation des Nations Unies, des nouvelles réalités politiques et économiques et veillent à une distribution géographique plus équitable. Le Conseil de sécurité sera ainsi plus démocratique et, par conséquent, plus efficace dans la formulation et l'application de ses décisions.

En ce qui concerne la composition du Conseil de sécurité, nous préconisons une augmentation équitable des deux catégories de membres, qui englobe tous les groupes régionaux afin de rendre le Conseil plus représentatif.

Pour ce qui est du choix des nouveaux membres permanents, nous pensons que certains critères devraient s'appliquer, notamment le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la pleine acceptation de la juridiction de la Cour internationale de Justice et la capacité et la volonté de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'influence sur le plan mondial.

Le Gouvernement portugais réaffirme son soutien à l'inclusion de l'Allemagne et du Japon au nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui serait

difficile à comprendre au cas où l'élargissement du nombre des membres permanents ne devait pas inclure également des États des régions de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, parmi les pays éligibles, il y a le Brésil, un Membre fondateur des Nations Unies, pays le plus grand d'Amérique latine et État attaché aux principes consacrés dans la Charte.

Le Portugal estime qu'il faudrait accorder une importance particulière à l'examen des méthodes de travail du Conseil de sécurité, non seulement pour renforcer la transparence de son processus de prise de décisions, mais aussi pour créer les conditions permettant aux non-membres d'être mieux à même de suivre les travaux du Conseil. En fait, cette question était une des préoccupations de la candidature portugaise au Conseil de sécurité pour la période 1997-1998 et était une des principales priorités de la présidence portugaise du Conseil en avril dernier. Au sein du Conseil de sécurité, nous avons défendu l'organisation de réunions ouvertes pour permettre aux non-membres de participer aux débats de questions les intéressant directement.

Nous avons également encouragé la participation du Conseil de sécurité dans les débats sur des sujets ayant un intérêt particulier pour ses travaux, tels que la promotion des droits de l'homme, la protection des réfugiés, l'assistance humanitaire et l'incidence des sanctions, afin de fournir un cadre plus cohérent pour les activités futures du Conseil.

Une des préoccupations les plus pressantes qui exige une réponse urgente est la solution de la grave situation financière de l'Organisation. Nous croyons que la solution se trouve dans l'exécution complète et sans retard des obligations, le paiement sans condition des arriérés dus à l'Organisation, le réexamen des barèmes des quotes-parts qui reflète la réelle capacité de paiement des États Membres, la pratique d'une rigueur financière et l'utilisation rationnelle des ressources existantes. Ces propositions visent à garantir une base financière solide pour l'ONU.

Le Portugal, en sa qualité de membre de la troïka des pays observateurs du processus de paix en Angola, et de membre du Conseil de sécurité, continue d'accorder une attention particulière aux événements qui se produisent dans ce pays africain. Nous avons jugé particulièrement encourageants les événements positifs auxquels nous avons assisté en mars dernier : la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale comprenant des membres de l'UNITA, ainsi que le retour à l'Assemblée nationale du groupe parlementaire de ce mouvement. Ces importantes

applications du Protocole de Lusaka de 1994, cadre dans lequel s'inscrit l'ensemble du processus, ont sans aucun doute constitué un pas important aux yeux de tous ceux qui souhaitent, au premier chef les Angolais eux-mêmes, voir ce grand pays africain s'engager pleinement dans un avenir de paix, de réconciliation nationale et de développement économique et social. Nous sommes donc, ce qui se comprend, préoccupés par les nouvelles difficultés affectant le processus de paix et ont déjà eu pour résultat l'intervention opportune, et nous l'espérons décisive, du Conseil de sécurité qui a adopté la résolution 1127 (1997) le mois dernier. Comme nous l'avons déclaré à l'occasion de son adoption, nous considérons les termes de la résolution — le pouvoir d'imposer des sanctions — comme devant inciter l'UNITA à s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka, qu'elle a accepté librement. Ce n'est pas une tentative visant à condamner l'UNITA à l'isolement ou à l'exclure du processus de paix, dont elle fait, et doit continuer de faire partie intégrante.

La paix en Angola est possible et nécessaire. Mais, comme nous l'avons déjà dit, en dernière analyse, elle dépend de la volonté politique des signataires du Protocole de Lusaka. Ils ne doivent pas, cependant, ignorer les investissements matériels, financiers et humains que la communauté internationale a déjà faits en Angola pour défendre le processus de paix. Si le processus de paix en Angola devait toujours être dans l'impasse, la communauté internationale adoptera sans aucun doute les mesures qu'imposent les circonstances. Par conséquent, nous lançons à nouveau un appel aux parties, et en particulier à l'UNITA, en les priant de montrer à la communauté internationale qu'en prenant des mesures concrètes, elles ont clairement choisi la voie menant à la paix, reléguant une fois pour toutes dans le passé le spectre d'une guerre fratricide.

Enfin, je ne peux terminer de parler de l'Angola sans saluer le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, Maître Alioune Blondin Beye qui, inlassablement, a accompli sa mission : la défense du processus de paix. Nous aimerions également exprimer officiellement notre sincère reconnaissance à tous ceux qui, oeuvrant avec un grand dévouement, soit dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) ou de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), incarnent l'espoir que la communauté internationale place dans un avenir meilleur pour le peuple angolais.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Année après année, le Portugal a appelé l'attention de l'Assemblée sur la question du Timor oriental. Certains ont peut-être pensé qu'avec le temps cette question sombrerait dans l'oubli. Mais les événements de l'année écoulée ont confirmé que le problème du Timor oriental est plus vivace que jamais auparavant dans la conscience de la communauté internationale. Je rappelle que Monseigneur Ximenes Belo et José Ramos-Horta, récipiendaires du prix Nobel en 1996, sont deux Timorais qui, dans des domaines différents, se sont hautement distingués en défendant les droits et l'identité du peuple du Timor oriental. La remise de ce prix montre également que l'opinion publique mondiale respecte, en lui étant solidaire, un peuple qui lutte pour sa liberté et pour son droit inaliénable à l'autodétermination, que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de respecter.

Ici, je voudrais saluer la récente initiative du Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, qui appuie les efforts du Secrétaire général visant à obtenir la libération du dirigeant timorais Xanana Gusmao et de tous les autres prisonniers politiques du Timor oriental.

Malheureusement, ce surcroît d'attention internationale pour la question du Timor oriental n'a pas amélioré la situation dans le territoire, où la violation systématique des droits de l'homme les plus fondamentaux persiste et dont la population reste privée du droit d'exprimer et d'affirmer son identité, malgré les délibérations, chaque année, de la Commission des droits de l'homme.

Je voudrais dire que nous saluons le Secrétaire général pour la nouvelle impulsion que, conformément au mandat que lui a confié la résolution 37/30, il a cherché à donner à un règlement négocié du problème du Timor oriental en nommant un Représentant personnel chargé exclusivement de cette question, M. l'Ambassadeur Jamsheed Marker; imprimant ainsi un plus grand élan sur le plan opérationnel aux négociations tripartites placées sous ses auspices; et en relançant un dialogue entre tous les Timorais, les faisant ainsi participer activement à ce processus, participation essentielle à son succès.

Seules des négociations permettront de trouver une solution durable au problème du Timor oriental. Le Portugal contribue, avec espoir et de façon résolue, à ce nouveau cycle de négociations visant à trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable pour le Timor oriental, conformément aux termes de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Portugal a voulu donner un nouvel élan à sa participation aux organisations internationales, en reconnaissant le dynamisme et l'importance accrue des instances multilatérales dans la vie internationale. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le Portugal a accueilli deux réunions internationales importantes : la réunion au sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la réunion ministérielle de printemps de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Portugal a également accueilli récemment deux séries de négociations sur le Sahara occidental. Nous nous félicitons des résultats positifs obtenus sur cette question par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. James Baker.

En 1998, le Portugal accueillera le huitième sommet ibéro-américain, et organisera, en coopération étroite avec l'ONU, la première conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui se prononceront sur le Programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Je voudrais également faire allusion à la Communauté des pays lusophones (CPLP). La promotion de la langue portugaise, parlée aujourd'hui par plus de 200 millions de personnes, les nouvelles modalités d'une coopération institutionnelle qui ont été établies et la coordination des positions politiques et diplomatiques des pays fondateurs dans les nombreuses instances internationales concernées, ont fait de cette organisation, malgré son jeune âge, un participant attentif au sein de la communauté internationale.

Les problèmes liés aux très nombreux éléments du phénomène de la drogue sont parmi les plus grands défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. Le phénomène affecte particulièrement nos jeunes et son caractère mondial exige certainement une réponse concertée de la part de toute la communauté internationale. Dans ce contexte, et étant donné le fait que le Portugal préside les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les stupéfiants, qui aura lieu en juin 1998, je voudrais souligner l'importance que nous accordons à cet événement. Nous espérons sincèrement que cette session amènera les gouvernements à prendre l'engagement politique très clair de lutter contre le fléau de la drogue, et à faire prendre des mesures concrètes dans cette direction. Pour atteindre ces objectifs, je demande instamment aux États Membres de participer à la session extraordinaire au niveau politique le plus élevé.

S'agissant du développement durable, le Portugal a suivi de près la mise en oeuvre des principes établis par le Sommet de Rio. La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, toutefois, a confirmé que nous som-

mes encore loin d'atteindre pleinement les objectifs qui ont été fixés à cette session. Qu'il me soit permis de souligner les trois éléments auxquels le Portugal accorde une importance particulière : la lutte contre la désertification, la protection des forêts et la protection des océans. Le Portugal estime que dans la lutte contre la désertification, la Convention des Nations Unies est l'instrument juridique fondamental permettant l'application sur le plan international de nouvelles mesures à cet égard. En ce qui concerne la Méditerranée septentrionale, nous continuerons de promouvoir la plus large coopération possible avec nos partenaires, et nous sommes ouverts à une association plus étroite avec les pays de l'Afrique du Nord dans un effort conjoint englobant la totalité de la région méditerranéenne.

Dans le domaine de la préservation des forêts, nous soutenons l'action entreprise, en particulier, dans le contexte des Nations Unies, en vue de la sauvegarde, du développement intégré et de la gestion durable de cet héritage précieux de l'humanité. Je voudrais attirer votre attention sur la tenue, à Lisbonne, en juin 1998, de la troisième réunion paneuropéenne ministérielle pour la protection des forêts, qui nous l'espérons, apportera une contribution importante à la protection des écosystèmes forestiers détériorés.

S'agissant des océans et des mers, le Portugal continuera d'appuyer les efforts déployés pour les préserver, défendant en particulier une protection plus appropriée de la biodiversité marine et une gestion intégrée des zones côtières, continentales et insulaires.

À la suite de la proclamation de l'année 1998 «Année internationale de l'océan», le Portugal est heureux d'organiser la dernière Exposition universelle du siècle, en 1998, l'Expo 98, à Lisbonne, qui aura pour thème «Les océans, un héritage pour l'avenir».

Dans ce contexte, les travaux de la Commission mondiale indépendante sur les océans, présidée par l'ancien chef d'État de la République du Portugal, M. Mario Soares, relèvent de la plus haute importance. Ses conclusions seront présentées à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Je terminerai mon intervention par quelques mots d'espoir et d'optimisme pour l'avenir de cette organisation. Nous croyons en une ONU revitalisée et plus forte pour le XXIe siècle. Cette Assemblée pourra compter sur nos efforts pour oeuvrer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. M. Hans van Mierlo.

M. van Mierlo (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de souscrire pleinement à l'allocution prononcée ce matin par le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Jacques Poos, au nom de l'Union européenne. Je tiens, en particulier Monsieur le Président, à m'associer aux félicitations qu'il vous a adressées à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

À mesure que l'an 2000 approche, nos sentiments nous amènent à réfléchir plus profondément aux succès et aux infortunes de ce siècle dans la perspective du prochain. Et ce faisant, mes pensées vont avant tout à l'Organisation des Nations Unies, cette organisation créée alors que j'étais adolescent, à la fin d'une guerre dont les horreurs commençaient à peine à apparaître au grand jour. Je me rappelle avoir été fortement inspiré, à ce moment-là, par les intentions et les principes de cette nouvelle organisation, et très intrigué par le fait que, d'une certaine manière, la dévastation et le désespoir avaient engendré la conviction qu'un monde meilleur pourrait encore être édifié; un monde de paix, de développement et de respect des droits de l'homme — notions que je commençais à peine à découvrir. J'ai rapidement réalisé que l'édification d'un tel monde prendrait plus longtemps que la Charte ne me l'avait laissé espérer; que d'anciennes questions faisaient place à de nouvelles; que l'ONU n'était pas une panacée pour tous les maux de l'humanité; et surtout, qu'elle ne serait jamais plus forte que ne le serait la volonté collective de ses États Membres.

Mes attentes, cependant, ont subsisté et ceux qui les partageaient avec moi se sont révélés de plus en plus nombreux dans le monde, les générations se succédant. À tort ou à raison, les nations, les individus, les gouvernements, de même que la société civile et le grand public ont les uns et les autres placé des attentes dans ce que les Nations Unies pourraient faire pour eux, et dans la manière dont elles pourraient changer leurs vies, et le cours de leur destin pour le mieux.

La question n'est donc pas tant de savoir si les Nations Unies peuvent ou non répondre à toutes ces attentes. Elles ne le peuvent pas, et elles ne devraient probablement même pas s'y risquer. Les Nations Unies n'ont ni le mandat, ni les ressources, ni le pouvoir d'être les gardiennes du monde. La question est plutôt de savoir comment exploiter les points forts de la Charte, comment faire en sorte que les Nations Unies jouent le rôle qu'elles seules peuvent jouer, et comment mieux armer l'Organisation pour qu'elle fasse plus que ce qu'elle fait, en faisant mieux ce qu'elle fait. Ceci étant dit, j'aimerais cet après-midi mettre l'accent sur trois questions : la santé de l'Organisation, son potentiel

pour ce qui est de la gestion des crises dans le contexte plus large du développement, et son action dans le domaine des droits de l'homme.

Si l'Organisation éprouve des difficultés à satisfaire nos attentes, c'est en partie à cause de ce qu'elle est devenue, au fil de ces 30 dernières années : une étonnante structure de conseils et de comités, peuplés de membres de plus en plus nombreux assistés d'une armée de fonctionnaires. Pour cette seule raison, l'Organisation a perdu sa crédibilité. Des efforts visant à rationaliser et à revitaliser l'Organisation auraient donc dû être entrepris depuis longtemps. La réforme des Nations Unies est une nécessité impérieuse. Les propositions présentées par le Secrétaire général constituent un premier pas important dans cette voie, et, comme l'a souligné ce matin le Ministre Poos du Luxembourg, c'est un processus qui doit intégrer des mesures plus ambitieuses à mesure qu'il se développe. Le Royaume des Pays-Bas soutient le Secrétaire général dans son effort de réforme, salue le fait que la réforme ait été placée en tête de son ordre du jour et se félicite du programme de réforme que M. Kofi Annan a remis entre nos mains.

Mais il faut passer à l'acte. Le monde ne peut plus se permettre d'attendre. Nous sommes en présence d'une Organisation qui est très en retard sur son calendrier d'entretien. Cependant, au cours des trois dernières années, le débat sur la réforme a avancé pas à pas, semblant inconscient de la nécessité d'engendrer des résultats. Heureusement, le Secrétaire général a donné une nouvelle impulsion au débat, et nous devrions tous nous féliciter de ce fait. À l'heure où nous nous engageons dans ce que le Secrétaire général a appelé l'«Assemblée de la Réforme», nous devrions être pleinement conscients des préoccupations sous-jacentes qui sont apparues de temps à autre dans le débat sur la réforme. Ces préoccupations sont réelles, et les écarter ne servirait qu'à mettre en péril l'issue prometteuse de la présente session. Certes divers groupes de nations ont des doutes quant à ce que visent en définitive d'autres groupes de nations dans cet exercice. Des pays en développement ont même exprimé des doutes à l'égard de l'ensemble du processus de réforme. Certains craignent manifestement que les gouvernements des principaux pays occidentaux visent à refondre l'ONU en une institution qui serait gérée avec les budgets les plus modiques possibles et qui se concentrerait sur le maintien de la paix, l'aide humanitaire et les droits de l'homme. Une autre préoccupation réside dans le fait que le programme de développement de cette Organisation — qui est peut-être son succès le plus important au cours des 30 dernières années — pourrait bel et bien pâtir de cette réforme.

C'est à juste titre que de nombreux pays considèrent comme un mauvais présage les tendances à la baisse de l'aide publique au développement. Ils sont découragés par les promesses sans lendemain qui ont été faites à Rio de Janeiro en 1992. En outre, ils s'inquiètent de la crise financière que connaît actuellement l'ONU. Et, enfin, pour une poignée de pays, les propositions du Secrétaire général ne sont qu'un ensemble de mesures «septentrionales» qui répond essentiellement aux besoins du monde industrialisé.

Les pays en développement souhaiteraient plutôt voir l'ONU renforcée dans le domaine d'action qui est peut-être pour eux le plus fondamental, domaine d'action qui correspond à l'un des principaux objectifs de la Charte : le développement social et économique. Ils soutiennent à juste titre que si les Membres de l'ONU entendent sérieusement atteindre cet objectif, ils doivent doter en conséquence l'Organisation des moyens d'y arriver. Et donc, de leur point de vue, davantage de ressources devraient être allouées à l'Organisation. Avant de consentir à tout changement, ils sont enclins à ne prendre aucun risque et à s'accrocher à ce qui existe déjà.

Cette façon de penser, à supposer que je l'interprète correctement, appelle certaines observations. Premièrement, le Secrétaire général a été manifestement bien avisé en faisant porter ses propositions sur les secteurs économique et social. C'est en effet le domaine qui suscite le plus grand intérêt parmi les membres. Si l'on examine les avantages que présentent ces mesures, il semble juste de dire que de nombreux pays industrialisés auraient pu souhaiter des propositions plus ambitieuses et approfondies. Cependant, au nom du Gouvernement néerlandais, je tiens à dire que le programme actuel de réforme est bien orienté, important et utile. Il est évident que le Secrétaire général, sur la base de consultations que lui seul pouvait engager, a conclu que le contenu de ce programme représentait le maximum de ce qui pouvait être réalisé dans l'état actuel des choses. Et nous devrions tous accepter cette conclusion.

En outre, il importe de se rappeler que la réforme pourrait renforcer le secteur du développement de l'ONU jusqu'au point où elle pourrait finalement offrir de meilleurs services avec les ressources dont elle dispose actuellement. Cette opération ne vise pas à réduire les dépenses. Cependant une Organisation allégée et plus dynamique pourrait obtenir un meilleur rendement. Par ailleurs, nous saluons l'idée des dividendes pour le développement avancée par le Secrétaire général.

Un secteur du développement plus fort pourrait aider à faire de l'ONU une organisation plus attrayante pour les

bénéficiaires comme pour les pays donateurs. Les contributions volontaires ne devraient pas toujours émaner, année après année du même petit groupe de bailleurs de fond traditionnels. Depuis longtemps, les Pays-Bas figurent parmi les principaux pays contribuant au système des Nations Unies et entendent le rester. Nous apprécions le geste spectaculaire de M. Ted Turner. Mais les contributions des donateurs devraient également provenir des pays qui sont très en deçà du chiffre de 0,7 %, de même que des pays nouvellement industrialisés d'Asie et d'ailleurs.

Enfin, tous les États Membres devraient être à jour et le rester s'agissant des obligations financières qui leur incombent au titre du budget ordinaire et du budget des opérations du maintien de la paix; et les versements devraient être effectués promptement, intégralement et inconditionnellement.

En tout état de cause, le coeur du problème ne concerne ni les concepts de base ni les mentalités; il concerne la confiance. Il s'agit d'être à l'aise avec l'idée que parmi 185 États Membres, les divergences sont inévitables, en particulier lorsqu'il leur est demandé de débattre d'une question aussi vaste que l'avenir de cette Organisation.

Nous sommes parvenus à la croisée des chemins, où nous devons faire un choix crucial. C'est un moment où nous devons, dans les groupes de travail, nous élever au-dessus des querelles de détails. Certes, nous avons tous un argument à soulever, une question à poser et un changement à apporter. Mais cette voie ne nous mène nulle part, car sans tarder le programme se désagrègera. Le moment est venu de commencer à avoir confiance les uns dans les autres. Il est temps de faire preuve de clairvoyance et de courage politique. En tant qu'hommes d'État, nous devrions être prêts à assumer nos responsabilités à cet égard, à unir nos forces et à ouvrir une brèche. Nous devons tous nous montrer à la hauteur de la situation et accepter le programme du Secrétaire général tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, puis en résoudre les points de détail avant de le mettre en oeuvre. Il faut l'approuver en termes généraux avant l'ajournement de l'Assemblée en décembre prochain. Sans cette approbation, l'élan imprimé au processus de réforme sera perdu.

Nous, États Membres des Nations Unies, nous sommes engagés, aux termes de la Charte :

«à prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix».

Après l'effort de développement des Nations Unies, le maintien de la paix et la consolidation de la paix constituent peut être la partie la plus tangible de ce que réalise l'ONU — une impression rappelée presque quotidiennement par Cable News Network (CNN). Plus important encore, ceux qui sont en fuite, qui craignent pour leur vie, qui voient leurs maisons envahies, qui sont occupés et opprimés, qui côtoient la famine et le génocide — placent leurs espoirs dans les Nations Unies. Ils attendent de l'Organisation qu'elle les sorte d'affaire.

Nous devons améliorer la capacité des Nations Unies de faire face aux crises, qu'elles soient militaires, politiques ou humanitaires, qu'elles soient ou non anthropiques. Des améliorations importantes peuvent être apportées dans beaucoup de domaines, comme en témoigne la situation en Bosnie, en Somalie, au Rwanda et au Zaïre. Au moment où je parle, le sang de victimes innocentes coule dans de nombreuses régions du monde. Et pourtant bien trop souvent l'ONU reste impuissante. Nous ne pouvons laisser cette situation se perpétuer. Voilà encore une fois un domaine essentiel où la réforme est indispensable, ce que le Secrétaire général a souligné à juste titre.

Plusieurs États Membres, y compris le Royaume des Pays-Bas, se sont efforcés de définir la notion d'une brigade de réserve rapidement disponible dans le cadre des dispositifs de réserve des Nations Unies. Ils ont réalisé des progrès modestes au cours des trois dernières années. Un état-major rapidement déployable vient d'être créé. Demain, un petit groupe de pays délibérera officiellement de la manière de promouvoir de nouvelles mesures. D'autres initiatives sont en cours, notamment des initiatives régionales. Étant donné la complexité des problèmes, ce processus se fera progressivement, mais nous ne pouvons pas nous permettre de l'abandonner.

L'épreuve véritable sera la question de savoir comment situer le maintien de la paix dans le contexte plus large des préoccupations de l'ONU. Notre ordre du jour devrait être plus vaste et englober la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

La difficulté qui se pose est de savoir comment intégrer différents instruments — politiques, militaires, de secours, de redressement et de développement économique et social — dans un cadre général. Les crises nécessitent une réaction internationale cohérente et efficace, une réaction qui devrait intégrer la diplomatie préventive, la médiation politique et les secours humanitaires, mais aussi l'action sociale, les options économiques et la communication culturelle. Bref : le développement.

La solution réside, évidemment, dans la prévention. L'ONU peut être beaucoup plus efficace si nous investissons dans la prévention. La diplomatie, les sanctions économiques, les embargos sur les armes et les pressions politiques seront moins onéreuses qu'une intervention militaire dans un conflit en pleine escalade. Nous pourrions éviter des pertes en vies humaines et une misère humaine généralisée. Grâce à une prévention en temps opportun, nous pourrions également éviter les énormes coûts du redressement, de la réinstallation et de la reconstruction qui s'ensuivent de la violence. Une intervention militaire, sous les auspices de l'ONU, et à des fins humanitaires, pourrait être nécessaire dans certaines situations de conflit. Mais ce devrait toujours être un dernier recours. L'intervention implique l'échec de la prévention.

Le lien entre le développement, d'une part, et la paix et la sécurité, de l'autre, est un lien ténu dans le système des Nations Unies. Cependant, l'expérience montre qu'il importe d'établir ce lien. Nous devons trouver la meilleure façon de combiner la gestion de conflits, l'aide humanitaire et les programmes sociaux et économiques pour ouvrir la voie à un développement et à une paix durables.

À San Francisco, nous avons promis de développer et d'encourager

«le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous».

C'est une promesse que nous allons devoir renouveler encore et encore, peut-être indéfiniment. Mais cette promesse peut ne pas être de pure forme. Les promesses doivent se traduire dans la réalité; les obligations doivent être respectées. Nous ne pouvons pas baisser la garde face aux rapports concernant la violation des droits de l'homme. La torture est encore pratiquée à une grande échelle. Des personnes continuent de disparaître. Les arrestations et les détentions sans cause sont monnaie courante. Et la liberté de la presse est inexistante dans un trop grand nombre de pays.

Cependant, nous reconnaissons qu'à l'échelle mondiale, les droits de l'homme sont dans une meilleure situation qu'il y a 10 ans, et, certainement, qu'il y a 50 ans. Les régimes totalitaires ont pratiquement disparu; la démocratie est en marche. De même, on s'intéresse plus que jamais au triangle formé par la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et les droits de l'homme.

Aujourd'hui, les droits de l'homme sont bien établis comme objectif important en soi et en tant que domaine

d'activité majeur des Nations Unies. Mais, plus important peut-être, les droits de l'homme sont devenus un leitmotiv dans une grande variété d'autres domaines de la politique de l'ONU, allant du développement durable à la population, du commerce à l'aide humanitaire, et du maintien de la paix aux établissements humains. Il est évident que la question des droits de l'homme est une question recouvrant tous les domaines, comme l'illustrent le programme de réformes du Secrétaire général et la façon dont il a révisé la structure supérieure de gestion du Secrétariat — deux aspects dont nous nous félicitons vivement.

De grandes attentes au sujet de ce que l'ONU peut faire dans le domaine des droits de l'homme sont apparues parmi les victimes des violations des droits de l'homme, les mères des personnes disparues, les groupes de base et les organisations internationales. Et pourtant, il y a encore des gouvernements qui attendent de l'ONU qu'elle reste totalement en dehors de ce domaine : les gouvernements qui n'acceptent l'universalité des droits de l'homme que comme une question dont il faut débattre; les gouvernements qui n'acceptent l'idée d'une action de l'ONU contre les violations de l'homme qu'au niveau théorique et non pas lorsque cela les concerne.

En tout état de cause, les instruments que l'ONU peut employer sont désormais au coeur d'un dispositif immense qui, dans de nombreux cas, fonctionne à merveille. Les exemples sont légion et croissants. Je pense à des méthodes aussi diverses que le dialogue international, l'intégration des activités des droits de l'homme dans les arrangements de coopération, le travail des bureaux extérieurs dans le domaine des droits de l'homme, l'éducation relative aux droits de l'homme et le renforcement des mécanismes régionaux de supervision.

Tout récemment, un nouveau Haut Commissaire pour les droits de l'homme est entré en fonctions. Si ceci est véritablement l'ère des droits de l'homme, comme le dit le Secrétaire général, alors Mme Mary Robinson sera l'une des personnalités essentielles à cet égard. Nous lui souhaitons courage et sagesse dans ses nouvelles fonctions, et elle peut compter sur notre coopération.

Une plate-forme majeure pour la réalisation des droits de l'homme et l'administration internationale de la justice prendra bientôt sa forme définitive. L'été prochain, une conférence diplomatique se réunira à Rome — nous devrions tous être reconnaissants au Gouvernement italien qui l'accueille — qui, espérons-nous, adoptera une convention instituant un tribunal pénal international. Une fois créé, ce tribunal sera l'équivalent naturel de la Cour internationale

de Justice. Mon gouvernement attend avec impatience ce nouvel apport dans l'ordre juridique international, et je suis fier d'annoncer que mon pays se propose d'abriter le siège du tribunal dans la ville de La Haye.

La capacité des Nations Unies en tant qu'Organisation, sa capacité de gérer des crises dans le contexte plus large du développement, et son action dans le domaine des droits de l'homme sont des sujets de constante préoccupation pour tous les États Membres. Cette Assemblée continuera de les examiner, soit en fonction de leur importance ou dans le contexte du processus de réforme de l'ONU. On attend de l'ONU qu'elle agisse dans ces domaines et obtienne des résultats. Mais il n'y a qu'un moyen d'y parvenir : en unissant nos forces; en unissant nos forces pour faire de l'ONU une institution viable et crédible, en unissant nos forces pour en faire un centre d'harmonisation des actions des pays dans la poursuite de ces objectifs communs. Car ce n'est qu'alors que nous tiendrons la promesse de San Francisco.

Communication du Président : présentation de félicitations

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre les allocutions des chefs d'État du Guatemala, du Costa Rica, d'El Salvador et du Honduras.

À ce sujet, j'ai été prié par les chefs d'État de ces quatre pays, ainsi par le chef d'État du Nicaragua, de demander aux membres de l'Assemblée générale d'entendre d'abord les quatre allocutions avant de se rendre dans le Salon indonésien pour présenter leurs félicitations.

Allocution de M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guatemala.

M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Arzú Irigoyen (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi de vous féliciter, en tant que représentant du peuple guatémaltèque et en ma qualité de Président *pro tempore* du Système d'intégration de l'Amérique centrale, pour votre élection méritée à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous voulons remercier le Président et le Secrétariat des Nations Unies de nous avoir permis de faire une entorse au protocole en nous autorisant à faire cette déclaration conjointe devant l'Assemblée. Nous, pays de l'Amérique centrale, avons estimé qu'il était nécessaire et opportun de procéder de la sorte car nous souhaitons de cette manière mettre en relief l'importance, la portée, la profondeur et l'ampleur des changements qui se produisent en Amérique centrale après des années d'affrontements et de souffrances pour nos peuples et notre région.

Nous apportons de bonnes nouvelles. Des changements notables se font jour en Amérique centrale et nous, les élus centraméricains, souhaitons vous informer, à cette tribune mondiale, des progrès qui ont été accomplis dans notre région. Nous apportons des nouvelles de paix, de démocratie et de développement, des nouvelles de compréhension et de collaboration, d'entente et d'unité au sein de notre région qui laisse derrière elle des années de guerres civiles et de régimes autoritaires pour passer à une étape constructive de consolidation politique, économique, sociale, culturelle et écologique, qui nous permettra d'aborder le nouveau millénaire avec de nouveaux espoirs et de nouvelles réalisations pour nos peuples. Cette étape nouvelle s'édifie avec le concours respectueux et responsable de la communauté internationale.

N'oublions pas qu'il y a à peine 12 ans, notre région était au bord d'une guerre régionale et que dans nos pays se jouaient avec la plus grande intensité les derniers épisodes de ce qu'on a appelé la guerre froide. Mais la négociation l'a emporté sur l'affrontement et nous avons emprunté les voies centraméricaines menant à la paix, en souscrivant il y a 10 ans dans les Accords d'Esquipulas II à la marche à suivre pour l'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale.

C'est en parcourant des chemins ardues et complexes que les processus de dialogue et de réconciliation ont avancé. Le fracas des combats a fait place à la cordialité des débats. Les armes ont été déposées et nous nous sommes de nouveau engagés dans la voie difficile mais inévitable de la réconciliation, du retour à l'état de droit, du

renforcement des institutions démocratiques et de la coexistence pacifique et constructive.

Comme vous vous en souvenez, l'année dernière, à la session précédente, j'avais pris la parole devant cette auguste Assemblée à la veille de l'établissement de la paix dans mon pays. En 1996, il nous a fallu moins de 10 mois pour faire aboutir les négociations menées avec l'Union nationale révolutionnaire guatémaltèque (URNG) sur sept accords de paix distincts au Guatemala et pour finalement parvenir, le 29 décembre de la même année, à la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable. Nous avons ainsi mis fin à 36 années de conflits armés internes qui ont déchiré mon pays.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le processus d'application de ces accords a été fermement suivi. Grâce à la bonne volonté des parties et à la collaboration opportune et résolue de la communauté internationale, il a été possible d'achever en moins de trois mois la démobilisation des anciens combattants de la guérilla, grâce au concours apporté par une mission de vérification militaire des Casques bleus de l'ONU, avec l'approbation du Conseil de sécurité.

Sans entrer dans d'inutiles détails, je peux vous rappeler ce dont nous avons fait part il y a quelques jours dans mon pays : le processus d'exécution des accords de paix avance résolument sur tous les fronts et au niveau de tous les engagements qui ont été pris. Les commissions paritaires prévues dans ces accords ont déjà été mises en place et constituent les structures de participation populaire les plus larges et diversifiées de notre histoire. Les engagements pris dans le domaine de l'investissement et des dépenses publiques au titre de la santé, de l'éducation, de la justice et de la sécurité des citoyens se reflètent déjà de manière précise dans le budget pour l'année prochaine, qui fait non seulement apparaître une augmentation du volume des investissements sociaux à des niveaux sans précédent dans notre histoire, mais révèle également un changement d'orientation destiné à privilégier progressivement les zones rurales. Le Congrès national s'appête à examiner les réformes constitutionnelles convenues. Nous avons également entrepris des réformes dans tous les domaines. Le retour des populations réfugiées dans le pays frère voisin, le Mexique, s'achèvera avant la fin de cette année. Les organisations de la guérilla composant l'URNG, qui ont été démobilisées, retournent à la légalité et sont en passe de se convertir en organisation politique, en vue de participer aux luttes électorales.

Tous ces changements fondamentaux ayant cours dans mon pays sont contrôlés et appuyés par l'ONU, ce dont

nous sommes profondément reconnaissants. Ils viennent s'ajouter à d'autres changements qui les ont précédés dans l'Isthme, nous donnant ainsi la possibilité de réévaluer nos calendriers régionaux de démocratisation et de développement. En effet, alors que les négociations de paix au Nicaragua, en El Salvador et au Guatemala progressaient et se développaient, nous avons repris en main et revitalisé notre processus régional d'intégration. Avec l'achèvement du cycle des négociations de paix, ce processus régional d'intégration et de développement a bénéficié d'un renouveau de vigueur et de dynamisme et, récemment, a reçu une impulsion notable. Le fait que nous puissions vous présenter un bref exposé de l'état d'avancement de ce processus et des décisions fondamentales que nous avons récemment prises à cet égard nous donne un motif réel d'orgueil et d'espoir.

Étant pleinement conscients du fait que l'Amérique centrale traverse une époque historique exceptionnelle caractérisée par l'existence de gouvernements démocratiquement élus dans tous les pays de la région et un climat de paix, nous estimons qu'il est indispensable de mettre au point et de lancer des initiatives régionales communes pour satisfaire les revendications de nos peuples et relever les défis posés par la mondialisation.

Au cours des trois dernières années, nous avons réalisé des progrès extraordinaires dans nos efforts d'intégration, passant d'un nouvel horizon conceptuel plus équilibré et plus vaste qui s'est concrétisé par l'institutionnalisation de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, à l'établissement de projets régionaux novateurs destinés à accroître la compétitivité régionale grâce à un effort conjoint des gouvernements, des centres universitaires et des secteurs productifs.

En 1991, nous avons remplacé l'ancien marché commun par un nouveau cadre juridique portant création du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Toutefois, convaincus de la nécessité d'aller au-delà d'une simple coopération gouvernementale dans nos efforts régionaux d'intégration, nous avons fait il y a quelques semaines, à Panama, un pas de la plus grande importance pour renforcer, approfondir et développer notre coopération régionale. C'est ainsi que nous nous sommes mis d'accord pour procéder à une réforme et à une modernisation en profondeur de l'ensemble de nos institutions régionales, car nous sommes persuadés que les bénéfices du développement auxquels nos peuples ont droit ne peuvent être obtenus séparément par chaque pays, mais par le biais de la communauté régionale, au moyen de la dynamique de notre environnement contemporain toujours plus interdépendant.

À notre dernière réunion à Managua, tous les gouvernements de la région ont pour la première fois reconnu qu'il leur fallait aller au-delà de l'intégration économique et manifester leur volonté d'orienter leurs efforts vers une union politique régionale, une communauté de nations indépendantes qui mettent en commun leurs compétences sans perdre leur individualité. C'est ainsi que nous avons décidé d'engager un processus de constitution progressive d'union centraméricaine en tant qu'expression suprême de l'association communautaire stipulée dans le Protocole de Tegucigalpa de 1991.

Nous avons donc fait le premier pas vers un processus vaste et complexe qui nous rapproche de l'objectif d'union centraméricaine. Notre but ultime est d'obtenir par ce biais les résultats concrets auxquels nos populations aspirent : élimination de la pauvreté, création d'opportunités, multiplication des emplois, renforcement de nos capacités productives, plus grande compétitivité, partage équitable et solidaire des bénéfices du développement, démocratisation véritable, accès équitable à une justice efficace, et une chance de bénéficier légitimement des bienfaits de la coexistence pacifique.

Nous avons redoublé d'efforts pour édifier une Amérique centrale plus unie et mieux préparée à relever les énormes défis de son propre développement et à répondre, avec créativité et dynamisme, aux exigences internationales du monde contemporain en constante mutation. Nous autres dirigeants centraméricains venons dans ce forum en véritables nations unies pour manifester notre volonté commune d'unité régionale et témoigner des efforts que nous faisons à cette fin. Nous réitérons notre profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide et l'appui qu'elle continue de nous apporter et nous formons des vœux pour la prospérité de tous en cette aube d'un nouveau millénaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Guatemala de sa déclaration.

M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. José María Figueres Olsen, Président de la République du Costa Rica

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Costa Rica.

M. José María Figueres Olsen, Président de la République du Costa Rica, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. José María Figueres Olsen, Président de la République du Costa Rica, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Figueres Olsen (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le Costa Rica s'associe aux paroles de reconnaissance qui vous ont été adressées et vous souhaite plein succès en cette période qui sera marquée par votre contribution particulière à la réforme de cette instance suprême de la politique internationale.

Il y a dix ans, l'Amérique centrale a surpris le monde en proclamant la paix. Il y a dix ans, des nations séparées par la haine et divisées par des injustices ancestrales ont décidé de surmonter leurs divergences grâce au dialogue et à la réconciliation et d'avancer, sans hâte mais sans relâche, vers un avenir plus prometteur d'équité et de développement durable.

Le monde a beaucoup changé pendant cette décennie. Les murs de l'intolérance sont tombés à Berlin et à Pretoria; les mères de la Place de Mai n'ont plus perdu d'enfants. Nous vivons certes à une époque agitée, mais l'immense majorité des dirigeants mondiaux, indépendamment de leur religion ou de leur origine ethnique, partagent la conviction largement répandue que les schémas de la guerre froide ne peuvent plus servir à nous guider à travers le prochain millénaire. Qui plus est, en dépit des images passagères de scènes atroces à Sarajevo, à Kigali, au Rwanda et à Monrovia, la vision d'un XXI^e siècle où règnent la démocratie, le bon sens et la justice prévaut.

Mon peuple croit en la paix. Mon peuple croit au désarmement. Mon peuple croit que le destin de la famille humaine est un destin d'harmonie et de solidarité sous l'égide du droit international. Ces convictions ne sont pas le fruit d'une spéculation intellectuelle. Le Costa Rica vit depuis plus de 100 ans dans une démocratie nourrie de pluralisme et de respect des droits de l'homme. Mes compatriotes sont des hommes et des femmes conscients d'être les enfants d'une nation dont l'histoire prouve qu'il n'existe pas de plus grande force que celle de la raison. C'est

pourquoi, lorsqu'en 1948 nous avons aboli nos forces armées en tant qu'institution, presque au même moment où les Nations Unies voyaient le jour, le Costa Rica a conclu la paix avec le monde et a montré ainsi sans équivoque son profond attachement à l'harmonie entre tous les peuples de la Terre.

L'Amérique centrale se présente dans cette instance unie autour d'un idéal d'intégration commune et associée à un même projet démocratique. Pour la première fois de l'histoire, nos pays viennent dans cette Assemblée pour proclamer, non seulement leur adhésion renouvelée à la Charte et aux principes et obligations qu'entraîne la coexistence civilisée dans le concert des nations, mais aussi leur intention d'avancer résolument vers l'union, étape supérieure vers l'association communautaire dont nous bénéficions déjà conformément au Protocole de Tegucigalpa de 1991.

Au cours des trois dernières années, l'Amérique centrale a déployé de grands efforts pour s'associer au reste du monde. Nous considérons que cela est essentiel pour traduire dans la réalité les objectifs et priorités de notre Alliance pour le développement durable. Cette initiative, adoptée en 1994, est la première du genre adoptée dans le monde sur la base des principes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Les fruits de ces efforts ont été abondants. L'Amérique centrale a établi des relations préférentielles avec le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, le Mexique, la République de Corée et l'Union européenne, dont la caractéristique la plus novatrice a été l'élaboration de programmes fondés non plus sur des intérêts conjoncturels mais sur de véritables priorités stratégiques, définies au plan régional. À présent, résolu à renforcer notre intégration grâce à une réforme profonde des institutions régionales et convaincus que la croissance économique n'a de sens que si elle s'accompagne de niveaux croissants du développement humain durable, les pays d'Amérique centrale présentent à la communauté internationale notre décision de progresser résolument vers un destin commun, un grand destin par ses progrès et par la solidarité de leurs peuples.

Le monde contemporain reste divers et divisé. Des cultures et sociétés multiples coexistent dans la singularité d'une planète commune. Dans le monde complexe d'aujourd'hui, la guerre froide étant finie, les divisions subsistent et de nouveaux risques viennent troubler la société internationale. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies reste le point de rencontre et d'unification de tous ses Membres et elle le restera à l'avenir à condition que nous

tenions nos engagements et relevions nos défis et que nous nous engageons sur la voie du changement progressif.

Depuis que notre Secrétaire général a annoncé, en juillet dernier, ses propositions de réforme, les pays de l'Amérique centrale ont exprimé leur ferme soutien en faveur d'une Organisation moderne, efficace, souple, mieux coordonnée et en harmonie avec les tendances administratives actuelles. Il s'agit d'une Organisation qui soit un mécanisme approprié nous permettant sans plus de retard, de traduire de nobles aspirations en réalités concrètes en faveur de tous et surtout des pays en développement qui constituent la majorité écrasante des Membres de cette Organisation. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien net et résolu aux propositions que le Secrétaire général a soumises à l'examen des États Membres et que nous aborderons au cours de cette session.

La réforme de l'ONU doit s'accompagner d'une révision constructive du système des contributions. En Amérique centrale, nous estimons qu'il faut modifier les critères employés pour fixer les quotes-parts afin que tous les États Membres contribuent financièrement au budget de l'Organisation en fonction de leurs réalités et de leurs possibilités.

D'autre part, les pays de l'Amérique centrale sont d'avis que le système de protection de la paix et de la sécurité internationales, conçu en 1945, doit faire l'objet d'une révision approfondie dans le cadre d'un processus large et consensuel. Nous sommes en principe favorables à l'augmentation du nombre d'États membres permanents au Conseil de sécurité. Nous pensons également que toute proposition en ce sens doit être démocratique et représentative de la pluralité des États et régions qui composent l'Organisation des Nations Unies. En particulier, nous appuyons fermement l'idée que les trois régions du monde en développement doivent être représentées de façon permanente au sein de cet organe et que l'exercice du droit de veto, puisqu'il n'existe pas de volonté de le supprimer, doit se limiter exclusivement aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte.

Les fondateurs de notre Organisation envisageaient un monde qui devait choisir entre la paix et l'extermination. Encore bouleversés par la seconde guerre mondiale, ils ont été capables de comprendre, comme bien peu l'ont fait, que l'humanité n'avait d'autre choix que d'avancer sous la protection du droit international comme seul moyen permettant d'éviter un nouvel holocauste. Plus de 50 ans après, nous avons la même obligation, encore, peut-être, qu'elle soit moins dramatique en raison des progrès notables que le monde a réalisés à l'issue de la guerre froide : celle de

donner à l'Organisation des Nations Unies les conditions politiques, financières et administratives qui lui permettront de poursuivre son oeuvre en faveur de la paix et de la sécurité internationales. L'Amérique centrale est disposée à apporter sa contribution afin de parvenir à la réalisation de ces nobles objectifs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Costa Rica de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. José María Figueres Olsen, Président de la République du Costa Rica, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Armando Calderón Sol, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement d'El Salvador, je vous adresse nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session, à votre prédécesseur, M. Razali Ismail, de la Malaisie, nous exprimons notre gratitude pour les efforts et les initiatives qu'il a menés afin de réaliser des progrès dans la modernisation de l'Organisation des Nations Unies.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour l'oeuvre remarquable accomplie au cours de la première année de son mandat, et en particulier pour les progrès visant à réformer l'Organisation.

Plus de cinq ans après la signature des accords de paix d'El Salvador, nous nous félicitons d'avoir atteint les objectifs dont nous étions convenus, des transformations profondes s'étant produites dans la société salvadorienne, qui méritent la reconnaissance universelle car ils constituent

une des entreprises en faveur de la paix les plus vastes et les plus fructueuses jamais réalisées avec l'aide de l'Organisation.

Les responsabilités et les obligations de notre gouvernement ne se limitent pas au respect des accords de paix, mais se poursuivent dans le temps et l'espace, afin de garantir les résultats obtenus en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme, ainsi que pour répondre aux besoins prioritaires de la société salvadorienne. Les Salvadoriens s'engagent à édifier un nouvel El Salvador, en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté et de la marginalisation sociale et en promouvant une société plus juste et plus équitable.

L'aboutissement positif des processus de paix au Nicaragua, en El Salvador et, tout récemment, au Guatemala, ainsi que la mise en place de gouvernements démocratiques ont créé une situation propice à la consolidation de la stabilité de la région, faisant de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. L'Amérique centrale a réalisé d'importants progrès dans les domaines de la démilitarisation et du renforcement de la société civile, et en organisant des élections libres, transparentes et pluralistes, en incorporant d'anciens combattants aux processus politiques nationaux, en renforçant les institutions démocratiques et l'état de droit, et en réalisant un programme de développement centré sur la personne humaine.

Face à la mondialisation et aux processus d'ouverture et de régionalisation économiques, nous devons faire preuve d'une plus grande créativité afin de relever les défis présents et futurs. À cette fin, nous revoyons le système institutionnel de l'Amérique centrale, afin d'être mieux à même de nous insérer dans le nouvel ordre mondial et d'en tirer les bénéfices.

L'aspiration des peuples de l'Amérique centrale à suivre un destin commun au moyen de la réunification de la grande patrie a toujours été latente chez nos peuples et se manifeste de plus en plus, chaque fois que l'unité est la meilleure voie pour que l'Amérique centrale affronte avec succès les défis du prochain millénaire. C'est dans cet esprit que nous avons ratifié, le 2 septembre dernier, la Déclaration du Nicaragua en vue d'accélérer le processus d'unification et nous sommes venus aujourd'hui nous joindre à la décision d'encourager l'union politique en Amérique centrale. Nous souhaitons que la communauté internationale et les Nations Unies soient témoins de nos efforts. Nous prenons l'engagement, à leur égard, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser cette union. À cette fin, nous deman-

ons aux pays amis et aux institutions multilatérales qu'ils continuent de nous appuyer en fournissant une aide opportune pour que les efforts sur les plans national et régional se complètent et que nous disposions d'un mécanisme efficace pour concrétiser nos aspirations.

Je voudrais aborder des questions de la plus grande importance figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, des questions qui sont vitales pour l'Organisation même. Nous sommes convaincus que les principes de l'Organisation restent valables et que l'ONU est une institution, unique en son genre, essentielle et irremplaçable dans le système international, dont la réforme s'impose pour répondre aux exigences du nouvel ordre international. En ce qui concerne la proposition de réforme du Secrétaire général, mon gouvernement appuie les changements institutionnels nécessaires pour que l'Organisation puisse répondre efficacement aux problèmes communs auxquels font face nos pays.

Pour que l'ONU soit plus opérationnelle, il est indispensable qu'elle puisse compter sur des ressources financières appropriées et sûres. Les États Membres ont la responsabilité de s'acquitter de leurs obligations financières, qui ne doivent être assorties d'aucune condition, afin de garantir l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité des activités de l'Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité est nécessaire pour pallier les déséquilibres existant dans sa composition actuelle. Nous sommes favorables à l'élargissement de la composition des membres permanents et non permanents afin d'obtenir qu'elle soit dûment représentative du nombre de Membres au sein l'Organisation. Ces membres devraient avoir les mêmes droits et obligations et être désignés conformément au principe de la répartition géographique, de façon que les deux catégories incluent des pays en développement. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance d'accorder toute notre attention aux méthodes de travail et aux procédures du Conseil, afin que le processus de prise de décisions soit collégial, démocratique et transparent, et permette une coordination efficace de tous les organes du système.

L'ONU a été créée sur une base universelle. Tous les États épris de paix et qui souscrivent aux obligations prescrites par la Charte doivent y adhérer. C'est pourquoi nous réitérons notre appui au juste souhait de la République de Chine à Taiwan de réintégrer cette Organisation sur la base du principe de l'universalité qui caractérise les Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à dire que nous, peuples de l'Amérique centrale, sommes reconnaissants aux Nations Unies pour l'oeuvre accomplie dans le processus de pacification, de démocratisation et de développement en Amérique centrale. Nous louons les efforts que l'Organisation continue de déployer en faveur de la paix et de la sécurité internationales en cherchant un règlement aux conflits par la voie pacifique et dans le respect des principes du droit international.

Au seuil du siècle nouveau, nous, les nations, sommes en butte à d'énormes défis. Nous invoquons l'aide de Dieu pour que la paix, la liberté et les valeurs humaines prévalent chez tous les peuples de la terre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador pour son importante allocution.

S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République du Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, Président de la République du Honduras

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Honduras.

S. E. M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, Président de la République du Honduras, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Honduras, S. E. M. Carlos Roberto Reina Idiaquez. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Reina Idiaquez (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : D'emblée, je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Votre élection est une reconnaissance méritée de vos grandes qualités personnelles et un hommage rendu à la République d'Ukraine. Nous vous adressons tous nos voeux de succès dans vos travaux.

Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance au Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Razali Ismail, pour

l'excellent travail qu'il a accompli pendant la précédente session de l'Assemblée générale.

De même, nous exprimons notre sincère reconnaissance à M. Kofi Annan qui, dans l'accomplissement de sa mission, en tant que Secrétaire général, a fait preuve d'un grand esprit de dévouement et a beaucoup oeuvré, à un moment particulièrement difficile pour l'ONU, au maintien de la paix internationale en s'attelant à la tâche complexe que représente la restructuration et le renforcement de cette noble institution.

Ce qui est le plus évident dans le monde en cette fin de siècle si proche, est la généralisation de la démocratie en tant que mode de gouvernement. Presque toutes les nations du monde partagent ce système de vie, donnant ainsi à la fin du siècle une caractéristique inconnue dans les siècles passés. Nous vivons enfin l'ère de la démocratie, après une longue nuit de dictatures et de régimes totalitaires sous différentes latitudes du globe. Mais cette universalisation du régime démocratique va de pair avec ce que, à défaut d'un meilleur nom, nous pourrions appeler le malaise de la démocratie. De toutes parts s'élèvent les voix de l'anticonformisme et l'on met en question ce système politique au nom du développement et du bien-être des populations. La démocratie dans la pauvreté extrême n'est pas le modèle recherché.

Le gouvernement représentatif, conquête politique de la modernité, ne représente que la moitié du chemin menant au plein épanouissement de l'homme. Il faut ajouter à son contenu important les autres dimensions indispensables à l'existence dans la dignité. Il y manque le bien-être, la justice, la participation, la prise en compte totale de l'être humain en tant que source et fruit de notre action.

Si quelque chose doit retenir notre attention dans les temps à venir, surtout dans des instances aussi importantes que l'Assemblée, c'est la recherche de formules qui assurent une relation efficace entre la démocratie et le développement, entre le bien-être et l'équité, entre une richesse croissante et une pauvreté en voie d'extinction.

L'ONU se trouve confrontée à des défis et des attentes dans cette grave problématique de la viabilité de la démocratie. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui d'autre tâche aussi importante. Si la liberté, essence de ce régime politique, est mise à mal au nom d'une croissance qui ignore les valeurs, alors la perte des générations sacrifiées sur les champs de bataille de ce siècle qui agonise perdra son sens. Le danger existe et le dénoncer est une obligation pour ceux d'entre

nous qui ont fait l'expérience douloureuse des crimes qui peuvent être commis au nom du progrès.

Ces dernières années, cinq gouvernements se sont succédés légitimement et sans interruption dans mon pays, au Honduras, grâce à des processus électoraux libres. Ce fait, sans précédent dans notre histoire permet d'affirmer que nous pratiquons pleinement la démocratie, leçon que nous ne cessons jamais d'apprendre. Notre réalité concrète illustre une fois de plus que les élections libres, même si elles sont la base des gouvernements, ne sont pas suffisantes pour consolider ce système, ni pour garantir la pleine satisfaction du peuple.

Depuis 1994 nous nous sommes employés à élargir la participation du peuple dans les grandes décisions nationales et à répondre à ses demandes par la voie d'un dialogue ouvert. Cela fait partie de notre conviction qu'il est indispensable d'avancer dans la démocratie, c'est-à-dire passer de la démocratie formelle à la démocratie réelle, si l'on veut vraiment que cette démocratie aille au-delà d'une expression constitutionnelle et devienne une culture vivante et agissante de notre peuple.

La culture démocratique en tant que mode de vie requiert une vigilance permanente qui renforce sa crédibilité et qui chaque jour rend sa présence légitime. C'est pourquoi dans notre parcelle centraméricaine, au Honduras, nous avons estimé indispensable d'appuyer ce mode de gouvernement par une réaffirmation permanente de ses valeurs éthiques et en menant une campagne résolue contre toutes les formes de corruption, car c'est l'un de ses pires ennemis et l'un des plus acharnés.

À la fin du mois de novembre de cette année, le Honduras aura de nouvelles élections pour remplacer les autorités suprêmes. C'est avec satisfaction que je peux dire à la communauté internationale que le processus sera libre, transparent et qu'une fois de plus ce sera le peuple qui choisira le gouvernement des quatre prochaines années.

Les indicateurs économiques des institutions nationales et internationales s'accordent à reconnaître l'amélioration notable de l'économie hondurienne à la fin de notre mandat. C'est avec satisfaction que nous remettrons entre les mains des nouvelles autorités un pays qui est dans de meilleures conditions que celles dans lesquelles nous l'avons trouvé. C'est peut-être là le sens profond de la démocratie : améliorer constamment les conditions de vie, passer d'un gouvernement à un autre et faire en sorte que le vote populaire libre soit, en dernière instance, le juge des actions engagées.

Le Honduras a trouvé un terrain d'entente permettant de parvenir à des accords sur le type de pays que nous souhaitons par le biais d'une interaction permanente entre gouvernants et gouvernés.

Ces quatre années de gouvernement ont consisté, dans une large mesure, en un débat soutenu avec la société civile, dont les bons résultats confirment les avantages de la participation, d'une part, et des capacités gouvernementales, de l'autre. C'est là l'école de la démocratie et sa leçon la plus profitable.

Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons pris le bon cap, nous avons établi des bases juridiques solides, accompli des progrès concrets, et un État dynamique est en train de se constituer, respectueux de la loi, assurant la justice et — plus important encore — conscient des besoins sociaux immenses du Hondurien et de son droit inaliénable d'être le principal acteur du développement. En 1998, les dépenses sociales de l'État hondurien représenteront plus de 30 % du budget national, et c'est là un message très clair pour notre peuple.

Le Honduras, comme on le sait, fait partie de la grande famille centraméricaine. Nous étions unis pendant la période coloniale, et c'est unis que nous avons accédé à l'indépendance. La séparation et la fragmentation n'ont été qu'une longue parenthèse interrompue parfois par de fugaces tentatives d'unité. Mais ce qui est important, c'est la volonté réitérée de nos pays de se rassembler de nouveau, et leur véritable désir unioniste, toujours en quête de nouvelles formes d'expression, et que ni le passage des ans, ni les échecs d'aucune nature ne peuvent détruire.

Depuis 1994, deux événements essentiels ont marqué la vie de l'isthme centraméricain. L'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, signée cette année-là, et l'accord lançant le processus graduel et progressif visant à l'Union centraméricaine, en tant qu'expression supérieure de l'association communautaire consacrée par le Protocole de Tegucigalpa de 1991, contenu dans la Déclaration du Nicaragua du 2 septembre 1997.

L'Alliance a marqué une transformation radicale dans l'ordre du jour intégrationniste centraméricain. Elle a fait surgir un nouveau concept du développement, en lui conférant un caractère indivisible intégralement consacré à la personne humaine. Le développement durable tel que préconisé par l'Alliance n'est rien d'autre que la reconnaissance d'une croissance soutenue prenant l'avenir en considération — nous pouvons croître aujourd'hui sans mettre en péril le développement des générations futures.

Il s'agit également d'une alliance avec la nature, d'une nouvelle relation de nos ressources et d'une revalorisation de celles-ci. Il s'agit aussi d'éviter les conséquences néfastes d'un placement à court terme, et de miser plutôt sur la prospérité à long terme de nos peuples. Il s'agit enfin, de tirer parti des nouveaux avantages concurrentiels tels que notre condition d'isthme, la longueur de nos côtes, les moyens de communication interocéaniques, notre biodiversité splendide et la beauté de la région des Caraïbes. Nous sommes résolus à construire cette alliance, et il convient de reconnaître que l'originalité de cette démarche nous a valu la reconnaissance mondiale et l'adhésion de partenaires importants.

La pièce maîtresse de la Déclaration du Nicaragua mentionnée plus haut est l'Accord d'Union centraméricaine. Pendant la période d'intégration régionale, l'absence de cap politique a été à l'origine d'un manque de cohésion dans le mouvement régional. Aujourd'hui, cependant, nous sommes déterminés à développer sérieusement ce principe directeur et cette dimension politique par un processus graduel et progressif qui ne soit pas un simple passage dans l'histoire, mais qui nous rassemble, et nous définisse, tout en matérialisant la vision que le reste du monde a de l'Amérique centrale.

Cette décision n'est ni utopique ni romantique, bien que nous soyons faits, comme le disait Shakespeare, «du bois de nos propres rêves». Nous ne parlons pas ici d'utopies et de romantisme. Il s'agit tout simplement d'un acte de maturité, d'une reconnaissance réaliste des nécessités engendrées par le développement interne et les exigences externes, qui demandent — si nous voulons vivre dans la dignité — des efforts immenses, lesquels, dans notre cas, vont bien au-delà de ce que nous pouvons faire individuellement, en tant qu'États isolés.

Nous avons créé un comité de travail pour élaborer les bases et les principes de l'Union centraméricaine. Avant la fin de l'année en cours, nous devrions disposer des documents qui permettront l'aboutissement de ce processus, à savoir la signature de l'engagement officiel d'unité politique.

Ceux qui connaissent l'histoire de l'Amérique centrale et qui ont conscience de ses efforts actuels dans les différents secteurs de l'intégration savent que l'Union centraméricaine n'est pas seulement un acte de foi, mais aussi un travail d'organisation technique, un immense labeur qui, en prenant en considération les qualités uniques de chacun d'entre nos États, est la clef de l'exercice de la souveraineté conjointe.

Les peuples des Nations Unies doivent prendre conscience de cette décision fondamentale. Si nous sommes venus ici, nous, les cinq Présidents de l'Amérique centrale, c'est pour faire part, depuis la plus haute tribune mondiale, de la bonne nouvelle de cette décision politique. Nous souhaitons que par l'intermédiaire des dignes représentants ici présents, le monde connaîtra cette décision importante, qu'il adhérera à nos aspirations, que partagent également d'autres régions du monde. Dans ce contexte, mon pays réitère son appui au droit de la République de Chine à Taiwan de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons que soit trouvée une formule qui lui permette de participer pleinement à cette instance internationale et à d'autres instances, sans exclusion ni hégémonie d'aucune sorte.

Qu'il me soit permis à présent d'exprimer l'appui du Honduras au processus de transformation profonde de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien dans ses différents domaines d'activités qu'en ce qui concerne ses organes internes de décision. Le monde dans lequel l'ONU a été créée n'est plus ce qu'il était. L'Organisation doit donc évoluer avec son temps.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous réaffirmons ce qui a été dit à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale et nous réaffirmons que nous ne sommes pas d'accord pour régler par la voie rapide la question des sièges des membres de ce Conseil. En outre, mon pays souscrit à la Déclaration sur le renforcement des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité adoptée à l'occasion du onzième Sommet du Groupe de Rio, dans laquelle il est dit que la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes doit être prise en considération en cas d'élargissement quelconque du Conseil de sécurité.

Nous sommes pleinement satisfaits des travaux de déminage qui ont été réalisés avec l'appui international. Dans le cas du Honduras ils sont particulièrement importants en raison des pertes en vies humaines et des mutilations causées par cette pratique inhumaine qui est en voie aujourd'hui d'être condamnée universellement, condamnation que nous appuyons fermement et avec conviction.

Enfin, nous tenons à souligner une fois encore combien nous nous félicitons de la manière dont est traitée sur les plans régional et mondial la question de la corruption. Dans la mesure où le monde prend conscience de ce que représente ce fléau pour le développement et la coexistence pacifique des peuples nous nous rapprocherons enfin de son élimination effective aux quatre coins de la planète.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée, je tiens à remercier le Président de la République du Honduras pour l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Roberto Reina Idiáquez, Président de la République du Honduras, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait pour mémoire exercer son droit de réponse à la déclaration faite plus tôt cet après-midi par le représentant du Portugal et dans laquelle il a fait des allusions injustifiées à la question du Timor oriental. La teneur de cette déclaration nous a conduits à nous poser des questions quant à la sincérité et l'attachement du Portugal au dialogue tripartite en cours mené sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Il faut se rappeler qu'au cours des neuvièmes pourparlers tripartites de juin dernier, les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal ont réaffirmé leur détermination de travailler dans un esprit de coopération en vue de trouver une solution durable à la question du Timor oriental. L'Assemblée générale elle-même a reporté pendant 14 années consécutives l'examen de la question. Il faut souligner que le Portugal ne peut pas d'une part demander un dialogue constructif sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autre part saisir toutes les occasions qui lui sont offertes pour émettre des critiques négatives sur la question du Timor oriental.

Il est également surprenant que le Portugal continue de parler de la nécessité pour le peuple du Timor oriental d'exercer son droit à l'autodétermination alors que les faits confirment historiquement que les problèmes peuvent être imputés aux actions irresponsables du Portugal lui-même. C'est en août 1975 que les autorités coloniales portugaises de l'époque ont laissé les armes et les munitions au groupe minoritaire qu'ils appuyaient et ont abandonné le Timor oriental à la guerre civile en espérant que cette minorité armée l'emporterait. Les vestiges armés de cette minorité ont été un jour dirigés par M. Gusmao. Il aurait été en fait bien venu et approprié que le Portugal entende il y a 22 ans

les voix qu'élevait le peuple du Timor oriental et ait accédé à leurs souhaits et leurs aspirations en faveur de l'autodétermination et de la décolonisation, et non aujourd'hui 22 années après l'échec du groupe minoritaire soutenu par les Portugais.

Il est bon de rappeler à cet égard que c'est en raison de cet abandon irresponsable que le peuple du Timor oriental a décidé à juste titre d'exercer son droit de se décoloniser, ne se considérant plus lié à aucune puissance coloniale du passé. Ils l'ont fait en choisissant l'indépendance dans le cadre de l'intégration à l'Indonésie conformément aux résolutions 1514 (XV), 1541 (XV) et 2625 (XXV).

Enfin, les Indonésiens restent engagés à l'égard du peuple du Timor oriental qu'il appuie dans les efforts déterminés qu'il déploie en vue d'édifier un avenir prospère et heureux pour leurs enfants et eux-mêmes, car il fait déjà partie intégrante de l'Indonésie.

Mme Gomes (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Afin de rétablir les faits, qu'il me soit permis de rappeler que le processus de décolonisation du Timor oriental n'est pas terminé. Le Timor oriental demeure un territoire non autonome et cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'Indonésie n'a pas à ce jour respecté les principes fondamentaux de la Charte et les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question du Timor oriental. S'efforçant de régler cette question, le Portugal et l'Indonésie ont entamé des négociations sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais ici affirmer à nouveau l'attachement du Portugal à ce processus de négociation et notre détermination d'aider le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour trouver un règlement juste et global et internationalement acceptable à ce problème qui n'a que trop duré. Comme cela a été souligné ce matin dans le mémorandum qu'a distribué la présidence de l'Union européenne au nom de ses États membres, ce règlement devrait respecter pleinement les droits du peuple du Timor oriental conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux principes de la Charte.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

La réponse donnée par la représentante du Portugal n'apporte aucun élément nouveau et la délégation indonésienne ne tient donc pas à prolonger davantage ce débat en répétant en long et en large l'exposé des événements qui ont conduit à la décision ultérieure du peuple du Timor oriental de devenir indépendant dans le cadre de l'intégration à l'Indonésie. Qu'il suffise de dire que la position de l'Indonésie est claire et que le processus de décolonisation s'est achevé lorsque le peuple du Timor oriental a exercé son droit à l'autodétermination conformément aux résolutions de l'Assemblée générale que j'ai mentionnées précédemment. Depuis maintenant presque deux décennies le peuple du Timor oriental partage intégralement avec les autres citoyens indonésiens les progrès réalisés par l'Indonésie.

Mme Gomes (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous partageons le point de vue exprimé par notre collègue de l'Indonésie selon lequel en effet rien de nouveau n'a été ajouté au débat par cette dernière intervention dans l'exercice du droit de réponse. Nous sommes convaincus que les membres connaissent les faits et seront en mesure de juger, et nous n'avons rien à ajouter.

La séance est levée à 18 h 10.